REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DU PLAN
ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA REVOLUTION DE LA MODERNITE

RAPPORT ANALYTIQUE

Consultations Nationales sur l'Agenda International de Développement post 2015

SEPTEMBRE 2013

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DU PLAN
ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA REVOLUTION DE LA MODERNITE

RAPPORT ANALYTIQUE

Consultations Nationales sur l'Agenda International de Développement post 2015

SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS 07

CARTE POSTALE DE LA RDC 09

RÉSUMÉ ANALYTIQUE 11

INTRODUCTION 15

CHAPITRE I : DEMARCHE METHODOLOGIQUE DES CONSULTATIONS NATIONALES 18

1.1. Revue documentaire 18
1.2. Couverture des consultations 19
1.3. Participation et inclusion comme principes de base des consultations 21
1.4. Déroulement des consultations 21
1.4.1. Parties prenantes et choix des ressources humaines 21
1.4.2. Cadre d'analyse et thèmes clés des consultations 21
1.4.3. Déroulement des consultations dans chaque province 22
1.4.4. Rétroaction sur les résultats des consultations 25

CHAPITRE II : OPINIONS DES CONGOLAISES ET CONGOLAIS SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RESSORTIS DES CONSULTATIONS NATIONALES SUR L'AGENDA POST 2015 26

2.1. Les évaluations des OMD 26
2.2. Les Objectifs prioritaires retenus pour l'agenda post 2015 27
Objectif 1 : Promouvoir la bonne gouvernance 28
Objectif 2 : Consolider la paix et lutter contre les violences dégradantes 29
Objectif 3 : Promouvoir la justice pour tous 29
Objectif 4 : Réduire l'extrême pauvreté 30
Objectif 5 : Réduire les risques d'insécurité alimentaire 30
Objectif 6 : Assurer la santé pour tous 31
Objectif 7 : Réduire la mortalité maternelle et infantile 31
Objectif 8 : Assurer l'éducation pour tous 32
Objectif 9 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme 33
Objectif 10 : Assurer un environnement durable 33
Objectif 11 : Améliorer le cadre de vie des populations 34
Objectif 12 : Garantir un travail décent et durable à tous 34
Objectif 13 : Mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement.. 35
Objectif 14 : Créer les conditions d'une croissance économique inclusive 36
Objectif 15 : Réduire la malnutrition chronique chez les enfants 37

2.3. Matrice des objectifs récurrents déclinés par les congolaises et congolais pendant les consultations provinciales sur l'Agenda post 2015..... 39

CHAPITRE III : OPINION DES CONGOLAISES ET CONGOLAIS SUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) ……. 42

3.1. Avantages des OMD …… **42**
3.2. Limites des OMD …… 43

CHAPITRE IV : OPINION DES CONGOLAISES ET CONGOLAIS SUR LE PARTENARIAT MONDIAL FUTUR POUR LE DEVELOPPEMENT …… **45**

4.1. Faisabilité d'un nouveau cadre de partenariat …… 45
4.2. Champ d'action potentiel du cadre futur …… 46
4.3. Principaux acteurs du nouveau cadre de partenariat …… 46
4.4. Échéance du futur cadre …… 47

CONCLUSION …… 48

ANNEXES …… 51

Annexe 1 : Allocutions prononcées à l'occasion de la cérémonie officielle du lancement des consultations nationales sur l'Agenda international pour le développement post 2015

- Mr. VUNABANDI KANYAMIHIGO, Ministre du Plan et SMRM de la RDC …… 53
- Mr. MUKOKO SAMBA, Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget de la RDC 55
- Mr. MOUSTAPHA SOUMARE, Coordonateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies en RDC …… 61

ANNEXE 2 : Canevas du Rapport des consultations provinciales pour l'Agenda post 2015 **…..** 64
ANNEXE 3 : Fiches d'opinions des congolaises et congolais sur le cadre futur de l'agenda post 2015 …… 66
ANNEXE 4 : Profil des parties prenantes et des participants aux consultations nationales sur l'Agenda post 2015 en RDC (mars-mai 2013)…… 74
ANNEXE 5 : Rapport synthèse des consultations nationales sur l'Agenda international de développement post 2015 …… 76

ANNEXE 6 : ATELIER DE PRESENTATION DU RAPPORT ANALYTIQUENATIONL SUR L'AGENDA INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT POST 2015…… 91

ANNEXE 7 : Lettre n°cab /pm /CSPE/RM/2013/3688 de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la RDC après réception du Rapport synthèse des consultations nationales …… 97

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP : Atelier Consultatif Provincial
AFD : Agence Française de Développement
APD : Aide Publique au Développement
BIT : Bureau International du Travail
BM : Banque Mondiale
CARPAS : Cadre Africain de Référence pour les Programmes d'Ajustement Structurel
CEA : Commission Economique pour l'Afrique
COPEMECO : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
CTB : Coopération Technique Belge
DEP : Direction d'Etudes et Planification
DSCRP : Document de la Stratégie de Croissance et de réduction de la Pauvreté
ETD : Entité Territoriale Décentralisée
FAO : Food and Agriculture Organization
FEC : Fédération des Entreprises du Congo
FENAPEC : Fédération Nationale des Petites Entreprises du Congo
FMI : Fonds Monétaire International
GAR : Gestion Axée sur les Résultats
IADM : Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale
ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDH : Indice de Développement Humain
INS : Institut National de la Statistique
I-PPTE : Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ITIE : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCPI : Observatoire Congolais de la Pauvreté et des Inégalités
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation des Droits des affaires en Afrique
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONGD : Organisation Non Gouvernementale de Développement
ONU : Organisation des Nations Unies
ONUSIDA : Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA
OSC : Organisation de la Société Civile
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PAP : Programme d'Actions Prioritaires
PIB : Produit Intérieur Brut
PEG : Programme Economique du Gouvernement

PNMLS : Programme National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
REDD : Reducing Emissions From Deforestation and Forest Degradation
RDC : République Démocratique du Congo
SANRU : Santé pour Tous en milieu rural
SGTT : Sous-Groupe Thématique de Travail
SMRM : Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité
STAREC : Stabilisation et de Reconstruction de l'Est du Congo
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour la Protection de l'Enfance
ONUFEM : Organisation des Nations Unies pour la Femme
UNFPA : Fond des Nations Unies pour la Population
VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

CARTE POSTALE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Zones en proie à la persistance des poches d'insécurité résiduelles entretenues par des causes exogènes

1. République Démocratique du Congo est située en Afrique Centrale et à cheval sur l'Équateur. Elle est le deuxième pays le plus grand en Afrique de par sa superficie estimée à 2.345.000 km². Elle est subdivisée sur le plan politico-administratif en 11 provinces et en comptera prochainement 26 aux termes de la Constitution de 2006, qui a instauré la décentralisation comme mode de gestion politico-administratif du pays dans le but d'accélérer son développement. La RDC est un pays post conflit en proie à la persistance des poches d'insécurité entretenues depuis plus de dix ans dans sa partie orientale par des résidus des groupes armés. A ce jour, le développement de la RDC est caractérisé par le contraste entre les richesses naturelles potentielles dont elle regorge (agricoles, minières, environnementales, énergétiques, etc.) et la pauvreté de la grande frange de la population. Dans son rapport mondial de 2013 sur le Développement Humain, le PNUD classe la RDC au 187ème rang sur 188 pays en termes de l'Indice de Développement Humain (IDH : 0,304). Cette précarité sociale et les difficultés de la gouvernance politique ont exacerbé, au fil des années, le chômage des jeunes.

2. Selon les estimations démographiques, en l'absence d'un recensement récent, la RDC compte une population évaluée à quelque 70 millions d'habitants dont la tranche jeune représente environ 70%. Un déséquilibre persistant existe entre la population rurale et la population urbaine en forte expansion qui représentent respectivement 60% et 40%. La croissance démographique urbaine est en forte expansion en raison de l'exode rural aux conséquences néfastes pour la production agro-pastorale et halieutique en milieu rural.

3. La forêt tropicale dense qui couvre environ 55% du territoire national et son important bassin hydrographique représentent un grand enjeu environnemental. Son PIB est en croissance annuelle positive depuis plus de dix ans, avec 7,2% atteints en 2012.

4. La volonté interne d'opérer des réformes courageuses dans la gestion de la chose publique et son engagement dans différents processus du partenariat mondial ont été des catalyseurs pertinents dans la voie des progrès enregistrés en RDC qu'il faut poursuivre et rendre durables. Aussi, grâce à un programme rigoureux des réformes et de redressement économique mis en œuvre depuis 2001, la RDC a-t-elle atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés et de l'Initiative PPTE et de l'Initiative ADM en juillet 2010 avec à la clé, l'effacement de près de 10 milliards du stock de sa dette extérieure.

5. Par ailleurs, le pays s'est engagé dans le processus de lutte contre la pauvreté à travers d'abord la poursuite des OMD dès l'aube des années 2000, puis dans la mise en œuvre des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté à travers le $DSCRP_1$ entre 2006 et 2010 et celui de deuxième génération ($DSCRP_2$) pour la période 2011-2015.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

6. En cette année 2013, les Nations Unies projettent de dresser un bilan de l'action menée jusque-là pour atteindre les OMD. A cette occasion, il est apparu nécessaire que de nouvelles questions soient soulevées notamment au regard des évolutions politiques, sociologiques et économiques, au regard du changement climatique et de crises financières, au regard de la dynamique démographique, des conflits armés, de la mobilité transfrontalière accrue au cours de ces dernières années, qui sont autant d'éléments caractérisant l'environnement dans lequel l'agenda des OMD a été mis en œuvre depuis 2000. Et bien évidemment, il se pose aussi la question des enjeux à retenir dans l'agenda post 2015.

7. C'est dans ce contexte que le Secrétaire Général des Nations Unies a retenu une cinquantaine de pays dont la RDC pour procéder à des consultations nationales permettant à leurs populations respectives de donner leur vision du développement futur du monde après 2015. Le processus des consultations en RDC a été organisé de mi-décembre 2012 à mi-mai 2013 dans les 11 provinces que comprend le pays. Ces consultations ont touché entre 48 et 62 personnes par province, ces dernières vivant aussi bien en villes que dans des villages et appartenant à différentes couches sociales et à des catégories socioprofessionnelles hétérogènes (jeunes, femmes, personnes stigmatisées, ouvriers, employés, hommes et femmes de média, personnes vivant avec handicap, activistes des organisations non gouvernementales, fonctionnaires, politiciens locaux, membres des syndicats du patronat et des travailleurs, etc.).

8. Par ailleurs, des consultations parallèles ont été tenues sur des thématiques spécifiques notamment par des ONG des droits de l'homme, par les associations de personnes vivant avec handicap, par les syndicats du patronat et des travailleurs ainsi que par les organisations des jeunes et des femmes.

9. En définitive, il s'est agi d'un exercice participatif et inclusif de réflexion d'ensemble sur les thématiques retenues, sur les expériences locales vécues et sur les leçons apprises au plan national en vue d'en ressortir une vision prospective de développement telle que désirée par la population congolaise. Pour leur part, les autorités congolaises ont voulu saisir l'opportunité offerte par les consultations nationales pour que l'expérience congolaise soit prise en compte dans la nouvelle vision de développement qui jaillira des réflexions au niveau international sur l'Agenda post 2015. De même, elles ont souhaité attirer l'attention de la communauté internationale sur les défis liés à l'instabilité et aux conflits armés, lesquels continuent de fragiliser la RDC et affaiblir ses moyens de résilience. C'était enfin une occasion propice pour s'approprier le New Deal pour un engagement international en faveur des Etats fragiles.

10. Les consultations ont été l'occasion de donner la parole aux populations, de stimuler leur rétroaction sur des questions importantes de société ainsi que sur les aspirations profondes qui ont alimenté et sous-tendu leur vision sur l'Agenda post 2015. Les grandes lignes de ces aspirations ont été formulées en termes d'objectifs ci-après :

    - Promouvoir la bonne gouvernance ;
    - Consolider la paix et lutter contre les violences dégradantes ;
    - Promouvoir la justice pour tous ;
    - Réduire l'extrême pauvreté ;
    - Réduire les risques d'insécurité alimentaire ;
    - Assurer la santé pour tous ;
    - Réduire la mortalité maternelle et infantile ;
    - Assurer l'éducation pour tous ;
    - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ;
    - Assurer un environnement durable ;
    - Améliorer le cadre de vie des populations ;
    - Garantir un travail décent et durable à tous ;
    - Mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement ;
    - Créer les conditions d'une croissance économique inclusive.

11. L'un des axes des consultations était de critiquer le cadre des OMD en termes d'avantages et de limites. Il ressort de cet exercice que l'appréciation critique du cadre des OMD est influencée par des variables provinciales, comme le niveau de développement de la province et le contexte sociopolitique selon qu'il y règne un climat de paix ou d'insécurité.

12. En ce qui concerne l'opinion des congolaises et congolais sur le partenariat mondial futur pour le développement après 2015, les consultations évoquent une panoplie des conditions à remplir pour la réussite du futur cadre de ce partenariat à savoir:

- la flexibilité de l'échéance selon le niveau de développement de chaque pays ;
- la mobilisation accrue des ressources disponibles;
- l'aide publique au développement dépouillée de conditionnalités à caractère politique ;
- la cohérence entre différents cadres de développement des pays moins avancés (Ajustement structurel, DSCRP, New Deal) ;
- l'implication plus accrue des pays émergents et en développement dans la gouvernance mondiale ;
- la désignation d'un Haut Commissaire aux OMD ;
- le développement d'un leadership mondial inclusif.

13. Quant à la nature du partenariat futur, les parties prenantes consultées se partagent en deux tendances. L'une se penche vers un cadre fédérateur et l'autre, par contre, prêche le particularisme de chaque pays. Dans tous les cas, le cadre futur du partenariat est voulu inclusif et fondé sur la solidarité mondiale face aux défis nouveaux à relever par l'humanité toute entière. En outre, il ressort des consultations l'idée d'une échéance du futur cadre de partenariat plus flexible, qui tienne compte des particularités de chaque pays et de chaque région. En tout état de cause, l'idée de formulation de l'échéance à l'horizon d'une génération [30 ans] a été évoquée de manière récurrente.

INTRODUCTION

14. La RDC fait partie du groupe de 50 pays pilotes, choisis par le Secrétaire Général des Nations Unies, pour contribuer à la formulation des priorités de l'Agenda post 2015. En vue de répondre à cette attente, la RDC a décidé d'organiser, dans un élan participatif et inclusif, des consultations nationales sur la formulation de l'Agenda post 2015. Elles se sont déroulées en deux vagues dans les 11 provinces entre décembre 2012 et mai 2013. Les résultats de ces consultations font l'objet du présent Rapport.

15. Les consultations nationales sur l'agenda post 2015 se sont déroulées en RDC dans un contexte marqué notamment par : la stabilité retrouvée du cadre macroéconomique, la mise en œuvre des réformes importantes touchant à tous les secteurs de la vie nationale à l'effet d'améliorer la gouvernance, l'allègement substantiel de la dette extérieure suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE et une croissance économique soutenue depuis 2001 avec une amélioration nette des taux d'accroissement du PIB avoisinant les 7% en moyenne par an pour la période de 2010 à 2012. Toutefois, il se pose la question du paradoxe entre cette croissance et la pauvreté de la grande frange de la population congolaise reflétée par la 187 ème place occupée par la RDC dans le classement des Nations Unies de l'indice du développement humain. Par ailleurs, la reprise des hostilités dans la partie orientale du pays continue de susciter le débat sur les questions ayant trait notamment à la paix, à la sécurité des hommes et de leurs biens, au pillage des ressources naturelles du pays.

16. Les réflexions sur l'agenda post 2015 sont également conduites dans un environnement mondial traversé par des incertitudes liées au ralentissement de l'activité économique dans les pays avancés, alors que celle des pays émergents s'est caractérisée par un taux de croissance de l'ordre de 8%. De même, les PIB des pays en

développement dont ceux d'Afrique connaissent des taux de croissance demeurés assez significatifs contrastant avec la persistance de la pauvreté observée dans beaucoup de pays de la région. En toile de fond, trois questions fondamentales sous-tendent la démarche du Secrétariat Général des Nations Unies :

- Faut-il maintenir les OMD dans leur forme actuelle en s'accordant simplement un délai supplémentaire ?
- Faut-il revoir à fond les objectifs et les indicateurs pour tenir compte des changements de priorités en matière de développement et des résultats obtenus dans la réalisation des OMD ?
- Ou bien, ne faut-il pas en finir avec les OMD en les remplaçant par un programme entièrement nouveau axé non seulement sur le développement social proprement dit, mais également, sur les moyens ayant permis de réaliser les OMD, par exemple les questions liées aux infrastructures, à la sécurité, à l'inclusion politique et à la bonne gouvernance.

17. C'est dans ce contexte que le gouvernenement de la RDC et les Nations Unies ont lancé officiellement à la mi-décembre 2012 la campagne des consultations nationales pour l'élaboration de l'Agenda international de développement au-delà de 2015. En vue de garantir un caractère largement participatif et inclusif à cet exercice d'intérêt mondial, les parties prenantes en RDC ont décidé de mener ces consultations dans les 11 provinces du pays.

18. Les consultations nationales ont regroupé l'ensemble des acteurs de développement en vue de dégager un consensus national sur les objectifs de l'Agenda de développement post 2015 devant constituer la contribution de la RDC à la réflexion mondiale qui va concourir, sous la conduite du Secrétariat Général des Nations Unies à l'élaboration du futur cadre innové de développemnt pour l'après 2015. Le grand défi de cette initiative est de formuler une vision innovée d'un développement durable qui réduit le paradoxe actuel observé entre, d'un côté, une évolution accélérée dans les domaines technologique et économique sans précédent dans l'histoire et, de l'autre, une paupérisation accrue des franges importantes des populations. La recherche de cohérence entre les politiques nationales et celles résultant de la gouvernance mondiale laisse des voies alternatives de développement dont toute l'humanité pourra être bénéficiaire.

19. Plus concrètement, le processus des consultations sur l'Agenda de développement post 2015 en RDC a été conduit sous les auspices du Gouvernement central et du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en RDC. La supervision des travaux a été assurée par le Ministre du Plan et SMRM et un Comité de coordination comprenant les membres du cabinet du Ministre du Plan et SMRM, les Directeurs des services ministériels d'études et de planification, les

délégués de la société civile, les délégués des partenaires techniques et financiers. De même, entre les réunions du Comité de Coordination, les membres du Comité de Pilotage ont régulièrement échangé en vue de préparer techniquement le déroulement de tout le processus avec l'appui d'une équipe de consultants financée par le PNUD.

20. Le présent Rapport est une compilation descriptive et documentée du chemin parcouru par la RDC tout le long du processus et des résultats auxquels les consultations nationales ont abouti. Outre l'introduction et la conclusion, ce rapport est structuré en 4 chapitres :

Chapitre I : La démarche méthodologique des consultations nationales sur le cadre futur de développement post 2015.

Chapitre II : Les opinions des congolaises et congolais sur les objectifs de développement ressortis des consultations nationales sur l'Agenda post 2015.

Chapitre III : L'opinion des congolaises et congolais sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Chapitre IV: L'opinion des congolaises et congolais sur le cadre futur du partenariat mondial pour le développement.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DES CONSULTATIONS NATIONALES SUR LE CADRE FUTUR DE DEVELOPPEMENT POST 2015

21. La conduite des consultations nationales s'est opérée suivant une démarche méthodologique incluant les activités ci-après :
    - la revue documentaire de différents cadres de développement;
    - la couverture de l'ensemble du territoire national ;
    - l'élaboration des principes de base des consultations : large participation, inclusion et appropriation ;
    - l'organisation et le déroulement des consultations.

1.1. REVUE DOCUMENTAIRE

22. Dès la fin du mois de décembre 2012, l'équipe de consultants financée par le PNUD a entrepris une revue documentaire qui a consisté en l'exploitation des documents nationaux, des publications diverses, des enquêtes spécifiques, des rapports et études élaborés par le Gouvernement, les partenaires internationaux, les organisations de la société civile et les institutions de recherche. Cette revue a conduit à un état des lieux et à une analyse des changements et transformations envisageables à partir des faits et des événements politiques, économiques, démographiques et tout autre matériau pouvant contribuer à ladite analyse. La documentation a permis d'identifier des pistes de réflexion sur d'éventuels moteurs d'un devenir plus prometteur pour les populations congolaises.

23. Cette étape du processus était importante, car elle s'est révélée comme une sorte de pont de lecture entre d'autres processus en cours au pays et une mise en cohérence des résultats découlant d'autres processus issus du partenariat mondial tels que :
    - Le New deal pour l'engagement international dans les Etats fragiles ;
    - La Déclaration de Busan ;
    - Le Processus Rio + 20 ;
    - Le Processus d'élaboration et de mise en œuvre au niveau

national et provincial du $DSCRP_1$ et du $DSCRP_2$;

- Le PEG ;
- La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
- L'Agenda de Kinshasa sur l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- Le Dialogue International sur la Consolidation de la Paix et le Renforcement de l'Etat ;
- Les Rapport d'évaluation des OMD 2004 et 2010 ;
- Les analyses sectorielles des DEP des Ministères du Gouvernement de la RDC ;
- Les consultations des partenaires sociaux et les syndicats du patronat (FEC, COPEMECO, FENAPEC) ;
- L'initiative pour l'accélération de la réalisation des OMD ;
- La mise en œuvre de la Déclaration d'Istanbul ;
- La stratégie de relance économique de la Fédération des Entreprises du Congo ;
- Le programme de lutte contre la pauvreté du PNUD ;
- Les programmes de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Les programmes des organisations de défense des droits de l'homme ;
- Le plan de Stabilisation et de Reconstruction de l'Est de la RDC (STAREC).

1.2. COUVERTURE NATIONALE

24. Les consultations ont couvert l'ensemble du territoire national. Elles ont ont été organisées dans les 11 provinces du pays et ont connu la participation de l'ensemble des acteurs de développement et groupes sociaux devant rétroagir sur les thématiques proposées et dégager un consensus national sur les objectifs retenus de l'Agenda de développement post 2015. Les parties prenantes, venues de toutes les communes urbaines et de tous les territoires ruraux, ont été rassemblés au niveau de chaque chef-lieu de province : à Mbandaka, à Bundundu-ville, à Matadi, à Goma, à Bukavu, à Kindu, à Kananga, à Mbujimayi, à Lubumbashi, à Kisangani et à Kinshasa.

    Ainsi, la répartition par province de 615 participants se présente de la manière ci-après :

	Provinces	Focus
1	Equateur	57
2	Bas Congo	52
3	Bandundu	58
4	Kasai Occidental	55
5	Kasai Oriental	54
6	Katanga	60
7	Kinshasa	48
8	Maniema	53
9	Nord Kivu	56

10	Sud Kivu	60
11	Province Orientale	62
	Total	**615**

25. Des ateliers thématiques spécifiques ont été organisés sur le thèmes suivants :

THEMES	Nombre des participants	Profil des parties prenantes
Situation des OMD en RDC et dans les provinces	102	• Gouvernement • Partanaires • OSC • Administration • Observatoires • Journalistes • Jeunes • Femmes • Professeurs • Chercheurs • OCPI
Analyse de la méthodologie des consultations	37	• Directeurs d'études et de planification de Ministères sectoriels • Coopération belge
Emploi	30	• Entrepreneurs • Syndicats des travailleurs • OIT
Les jeunes et les OMD	26	• Associations des jeunes
Droits des handicapés et participation au développement	41	• Associations des handicapés
Gouvernance	48	• ONG • OCPI • OSC
Secteurs de croissance et lutte contre la pauvreté	151	• Gouvernement • Partenaires • Chercheurs • Professeurs • OSC • ONG • Associations des femmes • Associations des jeunes

1.1. Dans quelle mesure la mise en œuvre des OMD a-t-elle influencé les politiques de la RDC en matière de lutte contre la pauvreté ?
1.2. Dans quelle mesure la mise en œuvre des OMD a-t-elle profité aux populations cibles ?
1.3. Quels sont les éléments du cadre des OMD qui ont été particulièrement fructueux dans la lutte contre la pauvreté en RDC ?
1.4. Quels sont les éléments du cadre des OMD qui ont posé problème ?
1.5. *Quelles sont les lacunes du cadre des OMD qui devraient être évitées ?*

1.3. PRINCIPES DE BASE DES CONSULTATIONS : LARGE PARTICIPATION, INCLUSION ET APROPRIATION

26. Les consultations se sont déroulées sur la base d'une large participation de divers groupes hétérogènes des populations choisis et délégués par leurs organisations et institutions. Des dispositions utiles ont été prises pour que les citadins et les villageois soient équitablement inclus dans le processus.Les parties prenantes ont été invitées à appréhender un cadre d'analyse intégrant les principales préoccupations suivantes :

27. Les parties prenantes ont débattu, échangé leurs opinions et rétroagi de façon libre aux thématiques abordées. Puis, elles ont délibéré et consigné leur apport dans un rapport validé par elles. Ces mécanismes ont favorisé l'appropriation des conclusions et des résultats des consultations par tous les participants au niveau de chaque province.

1.4. ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CONSULTATIONS

28. Les succès récoltés par les consultations sont tributaires de la bonne préparation intellectuelle et matérielle de ces dernières, opérée par le Comité de coordination et l'équipe de consultants.

1.4.1. Parties prenantes et choix des ressources humaines

29. L'Atelier Consultatif Provincial [ACP], mis en place dans chaque province, a réuni les parties prenantes représentatives venant de structures suivantes : les services administratifs sectoriels, les institutions politiques provinciales, les ordres corporatistes, les organisations de la société civile, le monde académique, de recherche et de sciences, les syndicats, les ONGD, les églises, les groupes des personnes vulnérables, les jeunes (garçons et filles), les partenaires au développement en activité au niveau de la province. Les Comités locaux de lutte contre la pauvreté, institués par le Ministère du Plan à l'occasion du processus d'élaboration et de suivi du DSCRP, ont été mis à contribution

dans la préparation des consultations. Ils ont constitué les noyaux provinciaux desquels sont sortis les facilitateurs des consultations.

30. Les consultations elles-mêmes ont été organisées selon le format d'Ateliers Consultatifs, qui s'est inspiré de la méthode des *FOCUS GROUP*. Cette méthode qualitative de sondage a favorisé l'émergence des opinions orales dans chaque groupe constitué. Elle a eu l'avantage de permettre le recueil des perceptions, des attitudes, des croyances, des zones de résistances et des visions de mise en relief des jalons pour un cadre post-2015. L'ACP était composé de 30 à 50 personnes représentatives des groupes spécifiques hétérogènes subdivisés en 5 sous-groupes thématiques de travail [SGTT] pour aborder chacun les 5 thèmes du cadre d'analyse proposé par le Comité de coordination des consultations. A leur niveau d'organisation, ces 5 SGTT étaient composés chacun de 10 à 15 participants, représentant les parties prenantes qui ont accepté de contribuer au processus de façon volontaire. En vue d'une mise à niveau des participants, les facilitateurs ont commenté à leur intention notamment la substance de la revue documentaire, les rapports sur les OMD, les DSCRP, le rapport du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement et le rapport des indicateurs du New deal.

1.4.2. Cadre d'analyse et thèmes clés des consultations

31. Le Comité de Coordination et l'équipe des consultants ont rendu disponible une grille d'analyse proposant des thèmes et des questions fondamentales dont les participants se sont servis comme une sorte de boussole, un guide de réflexion et des termes de référence de l'ACP. Le cadre d'analyse proposé s'articule autour de 5 thèmes dont chacun a été abordé à partir d'une série des questions.

32. *Thème 1 : Analyse critique du cadre des OMD en termes d'avantages et limites*

Cette grille comprend 5 questions à analyser :

1.1. Dans quelle mesure la mise en œuvre des OMD a-t-elle influencé les politiques de la RDC en matière de lutte contre la pauvreté ?
1.2. Dans quelle mesure la mise en œuvre des OMD a-t-elle profité aux populations cibles ?
1.3. Quels sont les éléments du cadre des OMD qui ont été particulièrement fructueux dans la lutte contre la pauvreté en RDC ?
1.4. Quels sont les éléments du cadre des OMD qui ont posé problème ?
1.5. *Quelles sont les lacunes du cadre des OMD qui devraient être évitées ?*

1. *Thème 2: Analyse de l'architecture du cadre futur à mettre en place*

A travers 3 questions, il s'agit d'analyser la faisabilité du nouveau cadre dans le contexte de la coopération mondiale.

2.1. Dans quelle mesure le nouveau cadre peut-il avoir un impact à l'échelle mondiale au point de vue de la gouvernance mondiale et de la coopération entre les pays ?
2.2. *Comment améliorer la redevabilité du développement mondial vis-à-vis*

des politiques à mettre en place en matière de lutte contre la pauvreté en RDC ?

2.3. *Analyser les avantages d'un cadre de développement mondial sur la performance des politiques nationales de développement.*

33. *Thème 3 : Les priorités à inscrire à l'Agenda post 2015* Cette grille thématique comprend 5 questions qui visent à définir le champ d'action de l'agenda post 2015.

3.1. Quels objectifs prioritaires à assigner au cadre post 2015 ?

3.2. Ce cadre doit-il être mondial ou singulier à des régions ou au statut de certains pays ?

3.3.

3.4. Que faire pour plus de concentration des efforts de développement sur les pays comme la RDC ?

3.5. Comment faire intervenir d'autres acteurs [secteur privé, pays émergents, autres nouveaux Bailleurs de fonds] au financement de développement de la RDC ?

3.6. Comment mettre la cohérence dans les objectifs et le partenariat mondial pour le développement des pays comme la RDC en obtenant des meilleures conditions de financement ?

34. Thème 4 : Configuration du cadre futur post 2015

Ce thème vise à profiler la configuration que prendra l'agenda post 2015. Il a contribué à dessiner le contour du nouvel agenda en répondant aux questions de fond suivantes :

4.1. Faut-il poursuivre les OMD actuels et garder l'échéance ?

4.2. Faut-il poursuivre les OMD actuels mais modifier l'échéance ?

4.3. Faut-il maintenir le cadre actuel des OMD, mais formuler des nouveaux objectifs et cibles ?

4.4. Faut-il modifier le cadre actuel des OMD et modifier les Objectifs ?

4.5. *Quels sont les éléments à inclure ou à exclure du nouveau cadre à mettre en place si l'on veut obtenir des résultats probants de développement du pays ?*

4.6. *Comment mesurer les progrès réalisés ?*

35. Thème 5 : Consolidation de la paix
Ce thème comprend 5 questions sur la consolidation de la paix.

5.1. Quelles raisons expliquent les conflits armés redondants en RDC ?

5.2. Comment éviter les conflits armés en RDC ?

5.3. Les objectifs de paix sont importants dans la planification du développement de la RDC.

5.4. Comment les prendre en charge de façon efficace dans le programme du gouvernement ?

5.5. Quels objectifs vous semblent prioritaires (5) et quels cibles pour les évaluer ?

1.4.3. Déroulement des consultations dans chaque province

36. Les consultations se sont déroulées durant 7 jours dans chaque province. Elles ont été organisées en deux vagues. La première a concerné 5 provinces notamment : le Nord-Kivu, le Sud- Kivu, la Province Orientale, le Maniema et le Kasaï-Oriental. Tirant les leçons sur le plan organisationnel de cette première vague des consultations, la deuxième a couvert 6 autres provinces : le Katanga, l'Equateur, le Bandundu, le Bas-Congo, la ville-province de Kinshasa et le Kasaï-Occidental.

37. Les consultations ont été organisées en cinq sessions :

Jour 1 : Session d'ouverture des travaux

La session plénière a été ponctuée par 7 séquences :

- Ouverture solennelle par le Gouverneur de province
- Mise en place des 5 SGTT, désignation du modérateur et du rapporteur par SGTT
- Mise à niveau des membres des SGTT consistant en :
  - la présentation du processus et des résultats attendus,
  - la présentation de la méthodologie des consultations,
  - la présentation des documents de travail et
  - les échanges divers sur le processus.

Jour 2,3 et 4 : Sessions de discussion et d'analyse des grilles thématiques

- Le modérateur de chaque Focus group thématique présente la grille thématique ;
- Les SGTT analysent chacun sa grille thématique et formulent ses réponses aux questions posées sous la supervision du modérateur ;
- Le rapporteur de chaque SGTT note et ébauche le rapport des discussions ;
- Le rapporteur de chaque SGTT fait la restitution à son groupe des notes prises en vue de faire valider les réponses pertinentes en rapport avec la grille thématique.

Jour 5 et 6 : Session plénière de tous les 5 SGTT

- Le rapporteur thématique de chaque SGTT présente son rapport issu de la session de discussion et d'analyse ;
- le débat général s'engage sous la modération du facilitateur de la consultation provinciale ;
- Les 5 rapports thématiques sont validés et adoptés par tous les 5 SGTT.

Jour 7 matin : Session de consolidation des rapports thématiques.

Cette session restreinte était réservée aux facilitateurs de la consultation provinciale, aux 5 rapporteurs des SGTT et aux 5 modérateurs des SGTT.

A la fin de cette session, un draft de rapport de la consultation provinciale est produit par le rapporteur du groupe.

Jour 7 après-midi : Session plénière de validation provinciale du rapport final

Cette session avait connu la participation de toutes les parties prenantes provinciales aux consultations. Elle était marquée par :

- La présentation du rapport synthèse par le facilitateur de la consultation provinciale
- Le débat libre et les échanges rétroactifs
- L'adoption formelle du rapport provincial
- L'allocution de clôture du Gouverneur de province

La fin de la consultation provinciale sur l'agenda post 2015.

1.4.4. Rétroaction sur les résultats des consultations

38. La conduite des consultations a permis la production du rapport synthèse sur l'Agenda international de développement post 2015 présenté selon le canevas des Nations Unies. Sa transmission en date du 31 mai 2013 par le Ministre du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a permis de recueillir le quitus du Chef de Gouvernement à travers la lettre n°CAB/PM/CSPE/RM/2013/3688 du 13 juin 2013 jointe en annexe. Le présent rapport détaillé reprend l'analyse de l'ensemble du processus des consultations nationales pour la formulation de l'Agenda international pour le développement post 2015 comme il s'est déroulé en RDC. Les résultats consignés dans ce rapport ont fait l'objet d'une analyse plus pointue de quelques personnes avisées. Le Comité de Coordination, les experts de la société civile et des administrations publiques ainsi que les partenaires techniques ont scruté, sans dévoiement, la vision des populations avant de la traduire en langage approprié, compréhensible par tous, et d'en assurer la cohérence dans la formulation et la présentation des grands thèmes abordés.

39. Le rapport synthèse a circulé dans le milieu gouvernemental, de même qu'auprès des partenaires au développement et des ONG. Ces dernières ont organisé en marge du débat un atelier sur la thématique de la corruption. Les organisations des femmes ont discuté des modalités de renforcement des mesures de lutte contre les violences faites aux femmes. Les personnes vivant avec handicap ont rappelé au cours d'un atelier thématique l'opportunité d'une loi sur leur représentation au sein des institutions publiques.

II. OPINIONS DES CONGOLAISES ET CONGOLAIS SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT RESSORTIS DE CONSULTATIONS NATIONALES SUR L'AGENDA POST 2015

2.1. LES EVALUATIONS DES OMD

40. Plusieurs pays dont la RDC se sont engagés depuis la Déclaration du Millénaire pour le Développement en 2000 à fournir des efforts dans leur politique nationale de lutte contre la pauvreté pour atteindre à l'horizon 2015 les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement à savoir : *la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ; la gratuité de l'éducation primaire pour tous ; la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; la réduction de la mortalité infantile ; l'amélioration de la santé maternelle ; la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; la restauration et la sauvegarde d'un environnement durable ; la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement*. L'agenda des OMD a eu l'avantage de mobiliser l'opinion internationale et des ressources destinées à réduire la pauvreté dans le monde. Des stratégies nationales ont été ainsi mises en œuvre par différents pays.

41. Les évaluations à mi-parcours effectuées au niveau national, régional et international témoignent de l'état d'avancement des cibles sur les sentiers tracés par le cadre général des OMD. Les résultats enregistrés se sont révélés différents d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. En 2010, la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui avait examiné les progrès de l'Agenda des OMD, avait incité les Chefs d'Etat et de Gouvernement du monde entier à mettre en œuvre des politiques nationales permettant d'accélérer l'atteinte des OMD.

42. La RDC a déjà produit deux rapports portant sur les progrès des OMD. Le premier rapport d'évaluation établi en 2004, portant sur les progrès en matière d'OMD, avait permis de mieux comprendre les dégâts causés par des années de mal gouvernance et de conflits armés. Le rapport 2010, qui avait pour objectif de mesurer les progrès enregistrés par le pays dans la réalisation des OMD, a permis non seulement de mesurer les grands défis auxquels la RDC doit faire face mais

aussi de donner un meilleur éclairage sur les opportunités existantes destinées à transformer positivement et durablement les conditions de vie des populations congolaises. Les deux rapports concluent que globalement, la RDC ne pourra atteindre tous les OMD en 2015. Cependant, ils font état de certaines cibles des OMD qui ont enregistré des progrès, mais qui demeurent encore peu significatifs au regard de l'ampleur de la pauvreté touchant la grande majorité des populations dans les villes et davantage dans les villages.

43. le Rapport National 2010 de suivi des OMD de la RDC révèle que le pays a fait d'importants progrès sur le chemin de la réalisation des OMD dans certains domaines. Néanmoins, le pari est loin d'être gagné. Le rapport série les OMD en deux groupes :

    - Les secteurs porteurs d'un réel potentiel de réalisation des objectifs, notamment l'éducation et le genre où des progrès importants ont été obtenus ;
    - Les secteurs ayant enregistré des progrès peu significatifs et moins encourageants où des efforts substantiels doivent être déployés pour accélérer l'atteinte des OMD. Il s'agit notamment de la lutte contre la pauvreté, principalement l'extrême pauvreté, l'emploi, la faim et la malnutrition (OMD 1), de la mortalité infantile et maternelle (OMD 4 et 5), de la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme (OMD 6), de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement (OMD 7).

2.2. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES RETENUS POUR L'AGENDA POST 2015

44. Les consultations ont abouti à la formulation de 14 objectifs, qui sont ressortis des discussions en focus group, pour figurer à l'agenda de développement post 2015. Ils ne sont pas alignés par ordre d'importance mais selon leur intensité dans les débats et rétroactions au cours de consultations :

- Objectif 1 : Promouvoir la bonne gouvernance
- Objectif 2 : Consolider la paix et lutter contre les violences dégradantes
- Objectif 3 : Promouvoir la justice pour tous
- Objectif 4 : Réduire l'extrême pauvreté
- Objectif 5 : Réduire les risques d'insécurité alimentaire
- Objectif 6 : Assurer la santé pour tous
- Objectif 7 : Réduire la mortalité maternelle et infantile
- Objectif 8 : Assurer l'éducation pour tous
- Objectif 9 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
- Objectif 10 : Assurer un environnement durable
- Objectif 11 : Améliorer le cadre de vie des populations
- Objectif 12 : Garantir un travail décent et durable à tous
- Objectif 13 : Mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement
- Objectif 14 : Créer les conditions d'une croissance économique inclusive.
- Objectif 15 : Réduire la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans

Objectif 1 : Promouvoir la bonne gouvernance

45. La bonne gouvernance a été l'un des thèmes forts abordés lors des consultations. Ce thème a cristallisé les débats et délibérations des Focus group dans toutes les 11 provinces. Selon les avis des uns et des autres, la bonne gouvernance a été perçue comme un facteur déterminant de tout processus de développement. Autour de ce thème central, ont gravité d'autres thèmes comme la démocratie, la participation et la redevabilité des dirigeants. La rotation des provinces au pouvoir a été évoquée au KATANGA, tandis que l'alternance a l'a été dans les deux KASAI et à KINSHASA. Il a été soulevé aussi, dans toutes les provinces, la question de la résilience de l'Etat, donc sa capacité à répondre de façon efficace aux besoins de base des populations, à prendre de bonnes décisions et à mettre en place des politiques efficaces pour le développement du pays. Les participants au Focus Group ont noté également que la bonne gouvernance renvoie dans le chef du gouvernement à une utilisation efficace et efficiente du potentiel et de différentes ressources disponibles pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Ils ont fustigé la corruption et le tribalisme dont les conséquences négatives nuisent énormément à la bonne marche du pays. A ce sujet, ils ont cité des exemples concernant la corruption et les discriminations ethniques à l'embauche.

46. Fort de ce constat, les discussions ont retenu les cibles suivantes : (i) le renforcement de l'autorité de l'Etat ; (ii) la promotion de la démocratie ; (iii) la gestion rationnelle des ressources naturelles ; et (iv) la création des conditions favorables à la

croissance et au développement. Le thème de renforcement de l'autorité de l'Etat a visé essentiellement l'amélioration du maintien de l'ordre public, de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, la gestion efficace des déplacements massifs des populations fuyant les conflits armés et les calamités naturelles en garantissant la mobilité des personnes sur base des règles acceptables. Alors que le thème de promotion de la démocratie a induit celui du cycle électoral qui doit être rendu régulier pour favoriser une participation effective des populations dans le choix des dirigeants.

Objectif 2 : Consolider la paix et lutter contre les violences dégradantes

47. Dans un pays en proie à la récurrence des conflits armés aux conséquences dévastatrices, il était tout à fait normal et même légitime que des consultations ressortent un objectif relatif à la paix et à la lutte contre les violences dégradantes. En effet, il a été relevé aussi bien dans les provinces qui sont victimes de ces conflits que dans celles où règne la paix, que la perception nationale des congolais sur cet objectif est maintes fois rappelée. Elle a été notée par les populations consultées comme l'expression d'une aspiration profonde à la paix et à la sécurité humaine et comme un désarroi en raison de la persistance des conflits armés dans la région des Grands Lacs.

48. Au lieu de s'accorder sur un esprit de vengeance vis-à-vis des pays voisins qui soutiennent la récurrence de l'insécurité dans certaines régions de la RDC, les consultations ont révélé que les populations prêchent le renforcement de la coopération régionale et le bon voisinage. Il en ressort que les populations congolaises en général, particulièrement celles des régions orientales du pays comprenant les provinces du SUD-KIVU et du NORD-KIVU, de la PROVINCE ORIENTALE et du KATANGA, sont attachées à l'idée d'un partenariat mondial capable de mettre en place un cadre international rigoureux et dissuasif usant des sanctions contre les pays et les groupes armés qui menacent la paix dans la région des Grands Lacs.

Objectif 3 : Promouvoir la justice pour tous

49. L'ampleur et la nature des violations des lois et des droits de l'homme ainsi que des injustices passées et présentes ont amené les parties prenantes aux consultations à exiger qu'il soit mis fin à l'impunité et à l'existence en RDC d'une justice à double vitesse, c'est-à-dire complaisante pour les nantis, et rigide et souvent caractérisée par l'arbitraire, pour les pauvres. En outre, l'espoir de voir la justice devenir un des piliers centraux de la paix et de la construction d'un projet de société démocratique est le vœu exprimé par les citoyens lors des consultations nationales. Pour y arriver, il importe de faciliter l'accès des justiciables aux services de la justice, rétablir les vertus citoyennes de l'équité et de l'égalité, combattre la corruption et la concussion au sein de la magistrature congolaise à tous les niveaux.

50. S'agissant de l'assistance judiciaire des personnes démunies et des groupes vulnérables, le souhait est que les crédits budgétaires alloués à cette fin soient gérés par les barreaux**.** Enfin, les thèmes transversaux comme le respect des droits de l'homme et celui des libertés individuelles ont été jugés comme des éléments fondamentaux dans le cadre du partenariat mondial

qui doit en faire son cheval de bataille. Il a été soutenu que les Etats nations et la Communauté internationale soient incités à garantir le respect des droits de l'homme et les libertés individuelles.

Objectif 4 : Réduire l'extrême pauvreté

51. Cet objectif a été reconduit lors de consultations. A la suite d'un diagnostic sévère sur la pauvreté d'une frange importante de la population congolaise qui contraste avec les énormes potentialités du pays, les Focus group dans toutes les provinces ont recommandé que la réduction de la pauvreté, retenue comme un objectif incontournable, figure dans le nouvel Agenda post 2015. En vue d'atteindre cet objectif, ils ont préconisé la mise en œuvre des axes stratégiques développés dans le DSCRP à travers les programmes gouvernementaux. A cet effet, la promotion de l'Emploi est revenue dans tous les ateliers comme un facteur capital à privilégier dans la lutte contre la pauvreté. Enfin, les participants aux Focus group ont apprécié les actions menées par les ONG dans certaines contrées de la RDC. Cet avis est prégnant dans les parties du pays qui subissent les affres des conflits armés redondants comme le SUD-KIVU et le NORD-KIVU.

Objectif 5 : Réduire les risques d'insécurité alimentaire

52. Les consultations ont fait état de très faibles réalisations dans la production des denrées alimentaires de grande consommation malgré les potentialités immenses dont la RDC dispose. Les politiques mises en place n'accordent pas une importance capitale au secteur agricole. Cela se traduit par une faible allocation des ressources aux activités de production et à l'entretien des routes de desserte agricole. En effet, le monde rural ne bénéficie pas d'un aménagement viable du territoire. La conséquence est l'exode rural, amenant les jeunes à quitter les villages laissant ainsi les travaux agricoles aux personnes âgées qui n'ont plus une grande capacité physique de travail. L'agro-industrie, qui devait induire la transformation locale des produits de base ne connaît pas d'essor. Tous ces facteurs ont augmenté le risque d'insécurité alimentaire surtout dans les grands centres urbains. En vue de faire face à ce risque, le pays est obligé d'importer les produits alimentaires de base comme le riz, le sucre, le blé, les poissons, la viande, l'huile. Ces produits importés ont transformé les habitudes alimentaires locales désormais fondées sur la consommation des denrées d'importation.

53. Sur la base de ce constat, les consultations ont exprimé une grande crainte de voir la RDC souffrir des affres de la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur et ont considéré par conséquent que la sécurité alimentaire est une priorité pour les années à venir. Ainsi, la réduction du risque d'insécurité alimentaire en RDC est un objectif capital surtout avec le taux de croissance de la population en continuelle progression. Les citoyens congolais pensent qu'il y a lieu de passer de la notion de sécurité alimentaire à celle de la souveraineté alimentaire qui implique la production locale suffisante des principaux produits agricoles de grande consommation. La majorité d'entre eux estime par ailleurs que la RDC est capable de produire ce dont elle a besoin pour nourrir toute la population.

Objectif 6 : Améliorer la santé pour tous

54. Les participants aux consultations ont estimé après avoir passé en revue les goulots d'étranglement du secteur de la santé, que cet objectif intègre la lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies endémiques ainsi que la recherche de la cohérence dans les programmes d'amélioration de la santé sur l'ensemble du pays. Ils ont relevé les causes de mortalité et de morbidité en RDC, principalement les maladies infectieuses et parasitaires dont le paludisme ainsi que le VIH/SIDA. Ils ont stigmatisé le fait que la majorité de la population éprouve des difficultés à accéder de manière régulière aux soins de santé de base. Parmi les principaux goulots d'étranglement identifiés lors des consultations, il y a lieu de citer :

- La faible disponibilité des intrants spécifiques (médicaments, réactifs, vaccins, antirétroviraux, matériels médico-sanitaires, etc.) consécutive au financement insuffisant du secteur de la santé. La solution à ce problème serait de doter le secteur d'un financement significatif permanent pour garantir l'approvisionnement des structures de santé en médicaments et autres intrants sanitaires, tout en luttant contre le trafic des faux médicaments qui prolifère grâce à des réseaux illicites de fabrication et de distribution ;

- La mauvaise répartition géographique des professionnels de santé et la modicité de leur rémunération entrainent la concentration du personnel médical qualifié dans les centres urbains ;

- L'insuffisance de subventions budgétaires pour le fonctionnement des structures publiques de santé, l'absence de planification et de programmation de la réhabilitation des infrastructures de santé et l'approvisionnement insuffisant des structures de santé en médicaments, en équipements et matériels médico-sanitaires ;

- La dispersion des projets de lutte contre le VIH/SIDA qui porte le risque de saupoudrage des moyens et de manque d'efficacité dans la lutte contre cette pandémie.

55. Lors des consultations dans les différentes provinces, la population s'est prononcée majoritairement en faveur de la mise en place d'un système d'assurance-maladie universelle ou des mutuelles de santé pour le partage solidaire des coûts des soins. A ce propos, toutes les catégories sociales sont d'avis que du fait de la pauvreté, la population ne peut faire face au coût élevé des soins. L'option politique de **Santé Pour Tous** avec l'accès facile aux soins de santé primaires comme stratégie a été retenue. Elle rappelle la couverture sanitaire de la population dans les années 80 et 90. La relance et l'intensification de cette stratégie permettraient de redresser la situation sanitaire du pays. L'exécution du projet SANRU en a été la preuve patente. Les consultations ont enfin opté pour une solidarité mondiale face aux épidémies graves [Paludisme, Fièvre EBOLA, Polio virus sauvage, Fièvre typhoïde, Choléra, Fièvre jaune..] qui demeurent encore récurrentes dans certains pays.

Objectif 7 : Réduire la mortalité maternelle et infantile

56. Cet OMD a été reconduit par les Focus group en raison du niveau de mortalité des enfants encore préoccupant en RDC malgré des améliorations constatées ces dernières années. Le

taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est plus élevé que celui affectant la tranche d'âge des enfants de moins d'un an. En effet, comme tout pays qui aspire à devenir une puissance émergente en 2030, la RDC devra disposer des ressources humaines de qualité en se dotant de la capacité à garantir la survie des nouvelles naissances. Au-delà de cette exigence vitale, le pays devra parallèlement s'activer à mettre en place des structures sanitaires viables pouvant offrir à la population des soins de qualité, à un coût abordable.

57. L'autre thème abordé par rapport à cet objectif a été la réduction du taux de mortalité maternelle, considérée comme l'un des défis majeurs à relever. La RDC connaît en ce domaine un taux élevé, bien que l'évolution de quelques indicateurs des consultations prénatales et des accouchements assistés par un personnel qualifié s'améliore. Selon la population consultée, il convient de poursuivre les efforts déjà entamés en vue de préserver les acquis et de les conforter dans l'Agenda post 2015 à formuler. Ainsi, il est indispensable, pour accroître le taux de couverture sanitaire, que les pouvoirs publics augmentent l'enveloppe de crédits alloués au secteur de la santé dans le budget général de l'Etat en vue non seulement de réhabiliter les infrastructures sanitaires mais également d'appuyer la relance et/ou la mise en œuvre des plans et programmes de santé élaborés. Parallèlement à l'augmentation des crédits destinés à la santé, il y a la nécessité d'améliorer le niveau d'instruction des mères car elles seront plus sensibles à l'observance des soins préventifs aussi bien pour elles mêmes que pour les autres membres de leurs familles.

Objectif 8 : Assurer l'éducation pour tous

58. Selon les populations, l'éducation, l'instruction et la formation à tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle à l'université, restent une priorité majeure de développement pour l'après 2015. Cette priorité, portée aussi bien par les jeunes que par les personnes âgées, est plus évoquée en milieu urbain qu'en milieu rural, beaucoup plus par les intellectuels que par les populations d'autres niveaux d'instruction. C'est pour cette raison que cet objectif a été reconduit pour figurer à l'Agenda post 2015.

59. Les populations ont reconnu que des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de l'éducation, notamment en ce qui concerne la parité fille/garçon dans l'enseignement primaire et le taux brut de scolarisation. Certaines préoccupations sont revenues de façon récurrente, il s'agit essentiellement de l'exclusion de plus de 4 millions d'enfants en âge scolaire (6-11 ans), de la qualité ainsi que du champ de couverture des actions menées en matière d'instruction en RDC, et enfin de l'adéquation formation-emploi. Il convient de noter, d'une part, que les disparités entre les territoires éducationnels, entre les sexes et entre les régions restent encore à un niveau élevé et d'autre part, que le taux d'achèvement et de rétention des enfants dans le système scolaire ne s'améliore pas durablement. Ces préoccupations sont vivement exprimées à l'Est de la RDC (ITURI, île d'IDJWI, RUTSHURU, etc.) où le fonctionnement des écoles est constamment perturbé et les établissements d'enseignement pillés du fait des conflits armés récurrents. La plupart des structures

d'enseignement (publiques ou privées) n'ont ni latrines ni eau potable, les élèves suivent les cours à même le sol et les classes lorsqu'elles fonctionnent sont pléthoriques (80 à 100 élèves par classe).

60. Aussi, en vue de relever les défis en matière d'éducation et de formation, était-il envisagé, essentiellement d'ici 2025 de :
    (i) donner à tous les enfants filles et garçons la chance de terminer le cycle complet d'étude primaire ;
    (ii) réduire le taux d'analphabétisme chez les jeunes et adultes;
    (iii) intégrer plus de jeunes dans le système éducatif et les encourager à achever le cycle de formation professionnelle et technique ;
    (iv) viabiliser et améliorer la qualité de l'enseignement universitaire en RDC ;
    (v) multiplier les formations professionnelles pour résorber la grande majorité de jeunes et adultes sans qualification et ainsi augmenter leur chance d'intégrer un marché de travail de qualité.

Objectif 9 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

61. Les consultations ont montré l'attachement que les femmes développent vis-à-vis de cet objectif. Ce thème et d'autres qui lui sont connexes ont été considérés par les femmes congolaises comme des principes devenus intangibles et que tout agenda de développement se devait de prendre impérativement en compte. Les discussions ont porté sur les acquis en termes des résultats par rapport aux sentiers des OMD tracés en 2000. Le thème de *parité* a eu un grand succès lors de consultations. Mais, il a été noté la volonté de la représentation progressive de la Femme partagée à la fois par les femmes jeunes et les jeunes hommes participant aux consultations. Tandis que les personnes âgées ont éprouvé des difficultés à partager des positions tranchées défendues par les femmes adultes et instruites. Le changement des mentalités coutumières a été préconisé grâce à des campagnes éducatives qu'il convient d'intensifier. Les violences conjugales, les mutilations faites aux jeunes filles au sein de leur famille et le mariage précoce et arrangé ont été dénoncés majoritairement par les hommes et par les femmes.

Objectif 10 : Assurer un environnement durable

62. Les 11 provinces ont souhaité que cet objectif soit reconduit. Cependant, les consultations ont abordé les thèmes liés à la protection de l'environnement avec des sensibilités différentes. Les provinces d'exploitation minière [KATANGA, SUD-KIVU, NORD-KIVU, PROVINCE ORIENTALE] et celles à vocation forestière [BAS-CONGO, BANDUNDU, PROVINCE ORIENTALE, EQUATEUR] ont manifesté une grande prise de conscience des risques environnementaux et un grand soutien de l'objectif visant à assurer un environnement durable. L'exploitation abusive des sites miniers et des forêts ont suscité des inquiétudes dans la population. L'utilisation des produits chimiques toxiques dans les exploitations minières, l'exposition des ouvriers miniers à certains produits chimiques, les rejets de certains déchets chimiques dans les cours d'eau ont été épinglés comme des menaces à l'environnement. Dans

d'autres provinces [KINSHASA, KASAI-OCCIDENTAL et KASAI-ORIENTAL], un accent particulier a été accordé aux érosions qui sont consécutives à une urbanisation anarchique que connaissent les grandes villes du pays suite à l'explosion démographique.

63. Par rapport à cet OMD, les thèmes à rebondissement dans les débats ont été les suivants :
    - la gestion rationnelle des forêts et des sites miniers ;
    - le reboisement ;
    - l'imposition d'un cadre de normes environnementales aux entreprises polluantes ;
    - la cartographie des réserves forestières;
    - la sauvegarde des espèces d'animaux rares [Okapi en PROVINCE ORIENTALE, Gorille de montagne au SUD-KIVU et au NORD-KIVU, le Chimpanzé Bonobo à l'EQUATEUR] ;
    - la protection des cours d'eau ;
    - le renforcement du REDD et des mécanismes régionaux et sous régionaux de protection de l'environnement.

Objectif 11: Améliorer le cadre de vie des populations

64. La qualité du cadre de vie dans lequel la population congolaise vit a fait l'objet d'un thème récurrent dans tous les ateliers des Focus Group et ce dans toutes les 11 provinces. Les conditions de vie difficiles qui se traduisent entre autres par l'accès problématique à l'approvisionnement en eau potable, à l'électricité et l'accès difficile à un logement décent dans un environnement assaini [existence des latrines, évacuation des eaux usées, traitement des déchets ménagers] augmentent les risques de maladies dues au manque d'hygiène. Les Focus groups ont noté que le manque d'eau et d'électricité décourage les investissements des ménages pour l'acquisition des biens et des services qui améliorent leur qualité de vie. Cette situation entrave la possibilité pour la population de bénéficier des commodités de la vie moderne.

65. Le non accès d'une frange importante de la population à un habitat commode en milieu rural reste préoccupant quoique celle-ci est propriétaire des logements qu'elle occupe. Il y a lieu d'observer qu'il se pose un sérieux problème de la qualité des logements dont la précarité ne répond nullement aux conditions minimales de confort et de sécurité. A cet effet, les consultations recommandent au gouvernement, tant au niveau central que provincial, de mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de construction des logements sociaux dans le but d'offrir à la population les conditions d'un habitat amélioré. Face au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les populations consultées ont souhaité l'accès de la RDC à l'internet à des meilleures conditions grâce à la fibre optique.

Objectif 12 : Garantir un travail décent et durable à tous

66. Le travail décent et durable a fait l'objet d'une consultation thématique auprès des associations syndicales du patronat et de représentations syndicales des employés et ouvriers de la RDC. Les consultations générales et cette consultation thématique ont posé le diagnostic de l'emploi en RDC où le chômage touche plus de 80% de la population en âge de travailler (surtout les jeunes), ce qui nécessite la formulation d'un objectif transversal

concernant la promotion de l'emploi pour lutter efficacement contre la pauvreté. Créer des emplois en nombre suffisant est apparu comme un défi économique et social majeur que doit relever la RDC et le monde, à la suite des aspirations ressorties des consultations nationales sur la thématique de développement après 2015. Le chômage, une fois qu'il atteint des proportions trop élevées, aggrave les inégalités et l'exclusion sociale, la détresse humaine ainsi que l'insécurité économique, provoquant notamment des mouvements d'immigrés clandestins vers les pays développés.

67. Dans un monde qui s'industrialise de plus en plus et cherchant à se départir des moyens traditionnels de subsistance, la possibilité pour un pays de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables, procède d'un engagement volontariste à promouvoir un travail productif librement choisi. L'emploi est à la fois facteur de création et moyen de redistribution de richesses. Un emploi productif procure du pouvoir d'achat indispensable à la consommation qui, elle-même, augmente avec la croissance de la productivité du travail. Les grands thèmes de fonds concernant le travail, qui ont été abordés au cours de consultations, relèvent de plusieurs registres dont :
    - l'insuffisance structurelle de l'offre d'emplois productifs et décents ;
    - le faible niveau de rendement du capital humain associé à la faible employabilité de la main-d'œuvre locale ;
    - le dysfonctionnement du marché du travail en termes d'informations sur l'emploi, d'organisation du marché et de capacités institutionnelles, la prise en compte des aspirations à un travail décent ;
    - le manque de statistiques fiables sur le marché de l'emploi.

68. Un thème dérivé, amplement évoqué lors des consultations, est celui de l'importance et du rôle du secteur informel dans la création des emplois durables ne dissimulant pas le chômage déguisé. En outre, il a été évoqué également des thèmes aussi importants que la nécessité d'une politique de rémunération cohérente et attractive qui assure un niveau de rémunérations acceptable pour tous dans le cadre d'une croissance inclusive.

69. C'est pour toutes les raisons évoquées précédemment qu'il est recommandé de :
    - renforcer les efforts pour une croissance économique créatrice d'emplois décents ;
    - considérer la problématique de l'emploi surtout des jeunes comme un des piliers fondamentaux de toute politique de développement ;
    - améliorer le système d'information sur l'emploi des jeunes et promouvoir le leadership en entreprenariat des jeunes ;
    - promouvoir la formation professionnelle des jeunes ;
    - réduire les obstacles auxquels font face les jeunes pour accéder aux financements au niveau des institutions bancaires ;
    - mettre en place un fonds mondial pour l'emploi des jeunes.

Objectif 13 : Mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement

70. Les consultations ont remis en sellette cet objectif du partenariat mondial en le retouchant légèrement. A cette

occasion, les congolais consultés ont reconnu l'enjeu d'un tel partenariat et le rôle positif qu'il pourra jouer dans la formulation des recommandations pertinentes sur diverses questions de développement qui se posent aussi bien sur l'échiquier national que planétaire. Par rapport à ce thème, les préconisations ci-après ont été formulées :

- la mise en place d'un partenariat mondial fondé sur un leadership intégrant à la fois les pays avancés, les pays émergents, les pays moins avancés, les fondations de bienfaisance et la société civile sur des questions internationales ;
- l'élaboration d'un cadre international de sanctions dissuasives et de redevabilité réciproque ;
- l'accroissement des ressources allouées pour la prise en charge des situations aux conséquences planétaires ;
- la mutualisation des ressources financières et des ressources technologiques en faveur de l'émancipation de l'humanité ;
- le renforcement du partenariat mondial au niveau régional et sous-régional pour créer des conditions de paix et de développement ;
- le suivi démocratique des politiques mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda de développement post 2015.

Objectif 14 : Créer les conditions d'une croissance économique inclusive

71. A l'issue des consultations, une convergence de vue générale s'est dégagée sur la nécessité de créer des conditions de relance d'une croissance dont les bénéfices sont partagés de façon équitable par toute la population pour qu'elle améliore son niveau de vie.

    Pour ce faire, certaines voies ont été indiquées, tel le renforcement de la dynamique de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base, notamment en milieu rural.

    La relance de l'agriculture productive a été notée comme une voie stratégique indiquée devant être le moteur de la croissance, sans négliger la promotion des autres secteurs de transformation des ressources naturelles dont regorge la RDC.

    Les participants ont insisté sur le thème d'une croissance qui s'accompagne d'une vraie politique de redistribution équitable de ses fruits. A cet effet, ils n'ont cessé de rappeler le rôle régalien du Gouvernement congolais qui doit mettre les bouchées double pour la mise en œuvre des politiques économiques appropriées rendant la croissance forte, durable et créatrice d'emplois.

72. L'autre thème d'importance capitale évoqué est celui du niveau d'investissements publics. A ce propos, les participants plaident pour un accroissement substantiel du taux d'investissement dans le budget de l'Etat. Dans ce contexte, l'enjeu principal est de développer les utilités collectives qui confortent la croissance et l'amélioration des conditions de vie des populations. Pour ce faire, une des voies indiquées est celle du développement des filières de production pour assurer la diversification de l'économie et la réduction de son extraversion vis-à-vis de l'extérieur, comme c'est le cas aujourd'hui avec le secteur minier.

3. Enfin, les corridors et les pôles de croissance ont été cités parmi les stratégies pour une approche intégrée

de la croissance au niveau régional et sous-régional en vue de mutualiser les

efforts et les ressources consacrés au développement.

Objectif 15 : Réduire la malnutrition chronique chez les enfants

La forte prévalence des diverses formes de malnutrition constitue un problème de santé publique en RDC. De part leur forte corrélation avec la mortalité et leurs manifestations cliniques, la malnutrition aigue, l'insuffisance pondérales, les carences en vitamines et minéraux ont été reconnu comme d'importants problèmes de santé. Il reste cependant, une forme de malnutrition qui touche la vaste majorité des enfants, sous une forme insidieuse, la malnutrition chronique.

Ce type de malnutrition, qui résulte de déficits nutritionnels récurrents survenus pendant les 1000 premiers jours de la vie (de la conception a l'Age de deux ans), constitue un obstacle majeur au développement de l'enfant et de sa communauté. La malnutrition chronique est un défi majeur en RDC, affectant de façon irréversible le développement physique et cognitif des jeunes enfants.

En RDC, cette forme de malnutrition touche plus d'un enfant sur quatre, soit un nombre absolu de 6,3 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique. Cette moyenne nationalecache d'importantes variations régionales avec des prévalences supérieures à 60% dans les provinces du Kasai Oriental, du Nord Kivu et du Sud Kivu.

Un enfant souffrant de malnutrition chronique encourt un risque plus élevé de mourir d'une maladie infectieuse (de 1,6 à 4,1 fois plus) et de réussir moins bien à l'école suite au retard mental dont il est le siège (l'équivalent de deux à trois années d'éducation perdues). Les adultes qui, enfants, ont subi un retard de croissance ont de moins bons revenus (22% de moins que les autres en moyenne), ce qui contribue à aggraver leur marginalisation.

A l'échelle d'un pays, la malnutrition chronique peut aboutir à une baisse du PIB de 2 à 3% par an. La malnutrition chronique, qui se transmet d'une génération à l'autre, reste un verrou décisif pour briser le cercle vicieux de la vulnérabilité et renforcer la résilience des communautés et des ménages.Au-delà d'un problème de santé publique, cette forme de malnutrition est un véritable frein au développement national. C'est pourquoi il est plus que jamais pertinent et urgent d'investir pour lutter contre cette forme de malnutrition.

Au regard des capacités de la malnutrition chronique à ralentir les progrès qui pourraient s'observer dans le cadre de l'atteinte des OMD, il est important, en plus de l'insuffisance pondérale, de s'attaquer radicalement à la malnutrition chronique. Bien que cette forme de malnutrition ne soit pas inclue dans les indicateurs de l'OMD 1 (prenant en considération les évidences qui étaient disponibles) il importe à la lumière des évidences scientifiques publiées dans les séries successives du Lancet, que la RDC ajoute un indicateur de suivirelatif à la malnutrition chronique, aux autres indicateurs des OMD.

Prévalence de la malnutrition chronique = proportion d'enfants de 0 – 59 mois ayant un Z-Score (Taille par rapport à l'Age) inférieur à – 2

Prévalence de la malnutrition chronique sévère = proportion d'enfants de 0 – 59 mois ayant un Z-Score (Taille par rapport à l'Age) inférieur à – 3

2.3. MATRICE DES OBJECTIFS RÉCURRENTS DÉCLINÉS PAR LES CONGOLAISES ET CONGOLAIS PENDANT LES CONSULTATIONS PROVINCIALES SUR L'AGENDA POST 2015

74. La conduite des consultations nationales sur l'Agenda de Développement post 2015 a permis l'élaboration de la matrice, indiquée ci-dessous, présentant des objectifs récurrents du cadre futur post 2015 tels que déclinés par les parties prenantes dans chaque province du pays. Le dépouillement des données de la matrice renseigne ce qui suit :

A. Les cibles de certains objectifs ont été appréhendées de manière unanime par les participants dans toutes les onze (11) provinces. Il s'agit de :

- baisser la proportion des populations dont le revenu est inférieur à 1,25 dollars par jour ainsi que celle des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale en vue de réduire l'extrême pauvreté ;
- lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres grandes maladies récurrentes ;
- réduire les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle et accroitre le taux de la couverture sanitaire ;
- mettre en place des mécanismes favorisant la création de l'emploi décent et durable, surtout pour les jeunes ;
- augmenter l'aide aux pays pauvres et les moins avancés.

B. Les cibles ci-après ont été évoquées et retenues dans neuf (9) consultations provinciales sur les onze(11). Il s'agit principalement de :

- lutter contre l'impunité et la corruption;
- augmenter le taux de fréquentation des structures médicales ;
- augmenter la proportion des populations qui ont accès à l'électricité ;
- augmenter le budget alloué aux secteurs sociaux.

C. De même, trois cibles de certains objectifs récurrents ont été évoquées par au moins sept (7) provinces sur les onze (11). Il s'agit de :

- réglementer l'exploitation rationnelle des ressources naturelles;
- accroître la proportion des populations qui ont accès à un habitat décent ;
- augmenter la proportion des jeunes qui accèdent à un emploi décent et durable ;
- mettre en place des mécanismes de rédevabilité.

MATRICE DES PRIORITES DEGAGEES PAR LES PROVINCES

Objectif	Cible	KINSHASA	BAS CONGO	BANDUNDU	KATANGA	NORD KIVU	SUD KIVU	MANIEMA	EQUATEUR	P. ORIENTALE	K. OCCIDENTAL	K. ORIENTAL
1. Promouvoir la bonne gouvernance	1.a. Renforcer l'autorité de l'Etat	X			X	X	X					X
	1.b. Promouvoir la démocratie	X	X	X								X
	1.c. Assurer une gestion rationnelle des ressources	X			X							X
	1.d. Créer les conditions favorables à la croissance et au développement	X	X	X	X	X	X					X
2. Consolider la paix et la sécurité dans la région et lutter contre les violences dégradantes	2.a. Eliminer tous les groupes armés actifs et le terrorisme dans la région et inverser la tendance actuelle de leur prolifération				X	X	X			X		
	2.b. Promouvoir des mécanismes de dialogue et de cohabitation entre populations civiles et les hommes en uniformes		X	X		X	X		X			
	2.c. Réduire des foyers de conflit inter Etats et inter Communautaires				X	X	X		X			
3. Promouvoir la justice pour tous	3.a. Assurer l'accès à une justice équitable pour tous,			X		X	X				X	X
	3.b. Lutter contre l'impunité et la corruption	X		X	X	X	X	X		X	X	X
	3.c. Garantir le respect des droits humains à tous	X										X
	3.d. Créer un cadre juridique qui sécurise tous	X										X
4. Réduire l'extrême pauvreté	4.a. Réduire la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	4.b. Réduire la proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	4.c. Assurer le plein emploi pous tous	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5. Réduire les risques d'insécurité alimentaire	5.a. Réduire la proportion de la population qui souffre de la faim			X								
	5.b. Augmenter le budget de l'agriculture (10%)											
6. Améliorer la santé pour tous	6.a. Lutter contre le Sida, Paludisme et d'autres grandes maladies	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	6.b. Garantir un service sanitaire universel de qualité											

7. Réduire la mortalité maternelle et infantile	7.a. Réduction de taux de mortalité infantile	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	7.b. Réduction de taux de mortalité infanto-juvénile	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	7.c. Réduction du taux de mortalité maternelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	7.d. Accroissement du taux de la couverture sanitaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	7.e. Augmentation du taux de fréquentation des structures médicales		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
8. Assurer l'éducation pour tous	8.a. D'ici 2025, donner à tous les enfants filles et garçons dans le monde la chance de terminer le cycle complet d'étude primaire ;	X										X
	8.b. D'ici 2025, réduire le taux d'analphabétisme chez les jeunes et adultes à 80% ;					X	X	X	X	X		X
	8.c. D'ici 2025, 80% des jeunes et adultes hors système éducatif intègrent et achèvent le cycle de formation professionnelle et technique	X										X
9. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme	9.a. Eliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2025 si possible, et cela à tous les niveaux de l'enseignement formel et non formel			X	X					X		
10. Assurer un environnement durable	10.a. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales				X							
	10.b. Réglementer l'exploitation rationnelle des ressources naturelles	X		X	X	X	X	X	X	X		
	10.c. Mettre en place un mécanisme de gestion rationnelle et durable des écosystèmes au profit de la population				X	X	X	X	X	X		X
	10.d. Réduire l'impact des activités humaines sur les changements climatiques	X		X	X				X	X	X	
11. Améliorer le cadre de vie des populations	11.a. Réduire de 70% le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable					X	X	X				X
	11.b. Augmenter la proportion des populations qui ont accès à l'électricité			X	X	X	X	X	X	X	X	X
	11.c. Accroître la proportion des populations qui ont accès à un habitat décent			X		X	X	X	X	X	X	X
	11.d. Assainir le milieu d'habitat											

	11.e. Augmenter la proportion des populations qui accèdent aux nouvelles technologies de communication	X	X		X	X				X		
12. Garantir un travail décent et durable à tous	12.a. Mettre en place des mécanismes qui favorisent la création d'emploi décent et durable	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	12.b. Augmenter la proportion des jeunes qui accèdent à un emploi décent	X		X	X			X	X	X	X	X
	12.c. Asseoir une politique salariale juste et équitable		X	X					X	X		
13. Mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement	13.a. Mettre en place les mécanismes de redevabilité	X	X					X	X	X	X	X
	13.b. Augmenter l'aide aux pays pauvres et les moins avancés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	13.c. Favoriser les conditions sécuritaires et promouvoir la paix dans le monde	X			X	X	X	X				
	13.d. Créer un système de communication efficace pour un partenariat de développement fructueux		X	X				X		X	X	X
	13.e. Renforcer les mécanismes de coopération régionale	X		X		X	X			X		
14. Créer les conditions d'une croissance économique inclusive	14.a. Augmenter le budget des secteurs sociaux	X		X	X	X	X		X		X	X
	14.b. Assurer une meilleure redistribution du revenu national							X		X	X	X
	14.c. Augmenter le niveau d'investissement public et privé	X	X		X					X		
	14.d. Construire les infrastructures de base	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	14.e. Réhabiliter l'appareil statistique national	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
15. Réduire la malnutrition chronique chez les enfants	15.a. Promouvoir l'alimentation de la mère, du nourrisson et du jeune enfant	X			X							
	15.b. Lutter contre les carences micronutriments	X			X	X	X	X	X	X		
	15.c. Promouvoir la prise en charge des enfants souffrant de la malnutrition aigüe	X			X		X			X	X	X
	15.d. Soutenir les autres interventions indirectes de nutrition				X						X	

III. OPINION DES CONGOLAISES ET CONGOLAIS SUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

75. L'un des axes des consultations était de critiquer le cadre des OMD en termes d'avantages et de limites. Pour ce faire, cinq questions ont été soumises aux Focus Groups. Mais, il s'avère que l'appréciation critique de ce cadre est influencée par des variables provinciales, comme le niveau de développement et le contexte sociopolitique de la province, selon qu'il y règne un climat de paix ou d'insécurité.

3.1. AVANTAGES DU CADRE DES OMD

76. D'une manière générale, il ressort des consultations que la mise en œuvre des OMD a impacté les politiques de la RDC en matière de lutte contre la pauvreté. Les parties prenantes reconnaissent que les programmes nationaux de développement, y compris les projets exécutés par les partenaires, ont pris en compte les OMD. Elles reconnaissent que c'est grâce aux OMD que la problématique de la pauvreté est reprise dans le budget de l'Etat et que les lignes budgétaires de lutte contre la pauvreté sont rendues disponibles malgré leur modestie. Il est évoqué à sujet, la prise en charge du VIH/SIDA, la lutte contre le paludisme, la gratuité de l'éducation, même si elle n'est pas encore effective à tous les niveaux de l'enseignement primaire.

77. Par ailleurs, la mise en œuvre du cadre des OMD a profité aux populations cibles, car ils ont été les leviers des politiques sectorielles. Cependant, les résultats escomptés restent mitigés et nuancés selon les provinces. La tendance générale se focalise sur la distribution inégale des projets de développement sur le territoire national, les projets restant concentrés dans les territoires en proie aux conflits armés récurrents, où ils permettent de limiter les catastrophes humanitaires. De plus, les consultations ont révélé notamment que les femmes sont satisfaites du fait que les OMD aient suscité de l'intérêt auprès de l'opinion tant nationale

qu'internationale sur la question du genre, sur les violences faites aux femmes et aux enfants, ainsi que sur les stigmatisations des porteurs du VIH/SIDA.

78. Quelques éléments du cadre des OMD ont été particulièrement fructueux dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, a été régulièrement citée la mobilisation du partenariat international sur des questions relatives à la lutte contre le VIH/SIDA car les efforts nationaux seuls ne pouvaient suffire à en atténuer la propagation au sein de la population.

3.2. LIMITES DU CADRE DES OMD

79. En dépit des avantages sus-évoqués, il s'est avéré que certains éléments du cadre des OMD ont posé problème. A cet effet, l'échéance de 2015 a péché par son irréalisme consécutivement à la persistance de difficultés nationales qui ont une influence défavorable sur le développement. Les conflits armés sont dénoncés de même que la faible efficacité de l'Etat dans son rôle d'acteur de développement en tant que puissance publique.

80. Quelques lacunes du cadre des OMD ont attiré l'attention des parties prenantes aux consultations. Il s'agit entre autres des insuffisances décriées notées ci-après :
    (i) l'absence de redevabilité vis-à-vis des engagements souscrits en matière de financement de lutte contre la pauvreté ;
    (ii) l'absence des sanctions internationales dissuasives ;
    (iii) le souci exagéré de quantification des indicateurs ayant occulté les indicateurs qualitatifs de gouvernance qui ont pourtant un impact avéré sur la pauvreté ;
    (iv) l'absence des thèmes sur la paix, l'insécurité, les droits de l'homme, les libertés individuelles, la corruption, le financement des conflits armés par le commerce illégal des matières premières. Ces thèmes, évoqués comme des chainons manquants du cadre des OMD, prennent une importance capitale dans l'opinion nationale du fait de la récurrence des conflits armés que connaît le pays depuis plus de 15 ans ;
    (v) la non mise en place d'une base uniforme d'évaluation des objectifs et des indicateurs quantitatifs ;
    (vi) la faible connaissance des populations congolaises sur les OMD. Cette réalité n'étonne pas car l'agenda du millénaire de 2000 n'a pas reçu une campagne médiatique suffisante. Seules quelques cibles comme la parité, le SIDA, la protection de l'environnement et la gratuité de l'éducation, qui ont pu bénéficier des apports extérieurs, sont connues. A contrario, la connaissance de l'ensemble des OMD est restée l'apanage des seuls experts.

81. Concernant en particulier la diffusion de l'information sur les OMD, les participants aux consultations ont noté que le contenu des rapports 2004 et 2010 d'évaluation des OMD, n'est pas connu du grand public. Ces rapports sur les OMD ont souffert d'une carence de propagande et d'appropriation par la population et

n'a donc pas suscité d'intérêt populaire. En effet, la connaissance de leur contenu est restée aussi l'apanage d'un cercle restreint d'experts internationaux et nationaux et des fonctionnaires des ministères sectoriels. Aussi, le manque d'informations se fait-il sentir au niveau des connaissances relatives aux options stratégiques et voies empruntées pour la réalisation des OMD. Par contre, les consultations ont révélé que lorsqu'on fournit plus d'informations sur cet agenda qui a été logé dans les DSCRP, dans les différents programmes d'appuis bilatéraux et multilatéraux, aux pays en développement ainsi que dans les programmes d'action des ONGD, les populations reconnaissent alors que l'agenda des OMD 2000 a influencé les politiques de développement du pays, mais qu'elles n'en ressentaient que peu les effets sur leur vie quotidienne. Néanmoins, elles se plaignent du fait que cet Agenda est une vision imposée quand bien même il répond à leurs préoccupations.

IV. OPINION DES CONGOLAISES ET CONGOLAIS SUR LE PARTENARIAT MONDIAL FUTUR POUR LE DEVELOPPEMENT

82. Les consultations nationales ont permis de passer en revue successivement la faisabilité d'un nouveau cadre du partenariat pour le développement, le champ d'action potentiel du futur cadre, les principaux acteurs concernés, et enfin l'option de fixer une échéance pour le nouveau cadre du partenariat mondial futur.

4.1. FAISABILITE D'UN NOUVEAU CADRE DE PARTENARIAT

83. Les consultations évoquent une panoplie des conditions à remplir pour la réussite du cadre futur dont :

- la flexibilité de l'échéance selon le niveau de développement de chaque pays ;
- la mobilisation accrue des ressources disponibles;
- l'aide publique au développement libérée et dépouillée des contraintes politiques ;
- la cohérence entre différents cadres de développement (Ajustement, DSCRP, New Deal) des pays moins avancés ;
- l'implication plus accrue des pays émergents et moins avancés dans la gouvernance mondiale ;
- la désignation d'un Haut commissaire aux OMD ;
- le développement d'un leadership mondial inclusif.

84. Les parties prenantes consultées se partagent en deux tendances au sujet de la nature du partenariat futur. L'une se penche vers un cadre fédérateur qui aura l'avantage d'unifier les efforts intellectuels, financiers et matériels du monde pour faire face ensemble aux défis de l'évolution de la société mondialisée. Cette tendance est plus présente dans la partie orientale du pays en proie aux affres des conflits armés. L'autre, par contre, prêche le particularisme jetant dans la balance la singularité de chaque pays agissant en synergie dans un ensemble capable d'apporter des réponses appropriées pour relever les défis nationaux, régionaux ou sous-régionaux. Toutefois, l'idée de la construction et du recours à un partenariat mondial apparaît dans les deux approches.

4.2. CHAMP D'ACTION POTENTIEL DU FUTUR CADRE DE PARTENARIAT

85. Toute référence à la notion du champ veut que l'on considère les acteurs et leurs interactions par rapport à des enjeux bien définis. Le cadre futur du partenariat est voulu fondé sur la solidarité mondiale face aux défis nouveaux à relever par l'humanité toute entière comme le changement climatique, la sécurité alimentaire, la lutte contre les grandes épidémies, la lutte contre les violences dégradantes, la corruption et la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale. Les consultations ont été l'occasion donnée aux parties prenantes de réfléchir sur ces différentes questions.

86. Selon les avis émis lors de ces consultations, il s'avère que les conditions de faisabilité du futur cadre sont tributaires de l'ampleur de la mobilisation et du partage des connaissances et des technologies acquises comme biens communs de l'humanité. Pour ce faire, le cadre futur du partenariat devra se doter des moyens d'action, notamment celui d'agir sur la mobilisation des efforts pour le développement de l'humanité en vue de léguer aux générations futures moins de défis possibles à relever. Lors de consultations nationales, il a surgi aussi l'idée qu'un tel cadre devra donner des repères communs à tous les pays. Cependant, une crainte subsiste sur le fait que dans un tel cadre, malgré ses avantages, il y ait le risque de la permanence de l'hégémonie des pays avancés sur les autres.

4.3. PRINCIPAUX ACTEURS DU NOUVEAU CADRE DE PARTENARIAT

87. La liste des principaux acteurs qui doivent être impliqués dans le champ du nouveau partenariat est assez étoffée. Elle traduit le souhait d'un leadership mondial inclusif face aux défis du monde tel qu'il est apparu lors des consultations. Les ONG qui ont organisé des ateliers sur des thématiques spécifiques ont insisté sur la notion de l'inclusion. Les principaux acteurs du nouveau cadre de partenariat identifiés à l'occasion des consultations nationales sont :

- les pays avancés
- les pays émergents
- les pays en développement
- les institutions financières internationales
- le secteur privé
- les organisations à vocation mondiale, régionale et sous-régionale
- les institutions provinciales, locales et décentralisées
- les donateurs indépendants
- les ONG

4.4. ECHEANCE DU FUTUR CADRE DE PARTENARIAT

88. L'idée de fixer une échéance a fait l'objet d'âpres discussions dans toutes les provinces. Elle ne semble pas enchanter les parties prenantes. Par contre, il ressort l'idée d'une flexibilité de l'échéance qui tienne compte des particularités de chaque pays et de chaque région. Néanmoins, l'idée de la formulation d'une échéance au niveau régional semble acceptable. A cet effet, l'échéance à l'horizon d'une génération [30 ans] a été évoquée de manière redondante.

CONCLUSION

89. Il ressort des consultations nationales organisées en RDC sur les OMD, à l'initiative du Secrétariat Général des Nations Unies, que le cadre actuel des OMD reste valable sauf qu'il faudra l'enrichir avec d'autres nouveaux objectifs couvrant les thèmes qui ont été occultés de façon délibérée ou non selon l'enjeu que représente chacun d'eux.

90. Les consultations qui viennent de se dérouler sous la houlette du Gouvernement congolais et du Bureau de Coordination du Système des Nations Unies en RDC ont été l'occasion offerte aux congolaises et congolais de la RDC de se prononcer pour la première fois sur un Agenda international de développement. Leur mobilisation et l'attention qu'ils ont voulu accorder à cet exercice est un signal fort de leur désir ardent de contribuer à l'édification d'un nouveau cadre de vie.

91. Par la richesse des thèmes qui ont été abordés, les participants aux différentes sessions de consultations ont mis un accent particulier sur notamment :

- la bonne gouvernance qu'ils veulent participative et inclusive comme moteur de développement ;
- la paix et sécurité sans lesquelles le développement n'est pas possible ;
- la démocratie, la justice et le respect des droits de l'homme et la garantie d'un emploi décent et durable comme des leviers importants de l'épanouissement humain ;
- la réduction de la pauvreté dans un élan de solidarité mondiale en faveur de l'accès des populations démunies aux besoins sociaux de base afin qu'elles améliorent leur condition de vie;
- la protection de l'environnement et la lutte contre les épidémies pour le bien de l'humanité entière ;
- et enfin le partenariat mondial inclusif pour le développement.

92. En sus des 8 OMD [*la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ; la*

gratuité de l'éducation primaire pour tous, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, la restauration et la sauvegarde d'un environnement durable, la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement] du cadre des OMD retenus en 2000, les participants ont retenu 6 nouveaux objectifs [*la promotion de la bonne gouvernance, la consolidation de la paix et la lutte contre les violences dégradantes, la promotion de la justice pour tous, la réduction des risques liés à l'insécurité alimentaire, la garantie d'un emploi décent et durable pour tous, la création des conditions d'une croissance économique inclusive*]. L'ensemble de ces 14 objectifs reste cohérent et compatible avec la vision issue des consultations nationales en RDC sur les objectifs de développement après 2015. C'est pourquoi, ils ont soutenu que l'ancien cadre des OMD continue à être valable car il reste pertinent, mais il importe de l'enrichir avec d'autres objectifs pour répondre aux divers défis de l'évolution économique, politique, éco-systémique et sociale.

93. Le partenariat mondial, fondé sur la solidarité et la mutualisation des efforts, est ressorti lors des consultations comme un facteur fédérateur des peuples dans la quête d'un développement harmonieux de leurs conditions d'existence. Ce partenariat est voulu hétérogène et inclusif comprenant les acteurs étatiques, les institutions internationales, les acteurs individuels de bonne foi, le secteur privé et les organisations de la société civile. A cet égard, il doit intégrer des mécanismes communs de redevabilité impliquant le suivi-évaluation participatif.

94. En guise de conclusion, on peut déduire de tous les thèmes abordés lors des consultations une volonté manifestement exprimée par les congolaises et les congolais de l'édification d'un Etat fondé sur des valeurs sociétales partagées, un Etat efficace et capable de gérer au mieux les ressources humaines ainsi que les ressources naturelles dont l'exploitation rationnelle serait susceptible de créer des opportunités de développement durable aussi bien de la communauté nationale qu'internationale.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

ALLOCUTIONS PRONONCÉES À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE OFFICIELLE DU LANCEMENT DES CONSULTATIONS NATIONALES POUR L'AGENDA INTERNATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT POST 2015

-Mr. VUNABANDI KANYAMIHIGO, Ministre du Plan et SMRM de la RDC[1] [(1)]

-Mr. MUKOKO SAMBA, Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget de la RDC [(1)]

-Mr. MOUSTAPHA SOUMARE, Coordonateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies en RDC

ANNEXE 2 :

CANEVAS DU RAPPORT DES CONSULTATIONS PROVINCIALES POST 2015

ANNEXE 3 :

FICHES D'OPINIONS DES CONGOLAISES ET CONGOLAIS SUR LE CADRE FUTUR POST 2015

ANNEXE 4 :

PROFIL DES PARTIES PRENANTES ET DES PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS NATIONALES SUR L'AGENDA POST 2015 EN RDC (MARS-MAI 2013).

ANNEXE 5 :

RAPPORT SYNTHESE DES CONSULTATIONS NATIONALES SUR L'AGENDA INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT POST 2015

ANNEXE 6 :

LETTRE N°CAB /PM /CSPE/RM/2013/3688 DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DE LA RDC APRES RECEPTION DU RAPPORT SYNTHESE

(1) 1 Les 2 discours attendus n'ont pas été prononcés, le Vice-Premier Ministre et le Ministre du Plan et SMRM étant empêchés pour raison d'Etat.

MOT DE BIENVENUE

- ***Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et Représentant personnel de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,***
- ***Mesdames et Messieurs les Ministres,***
- ***Monsieur le Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies en RDC,***
- ***Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,***
- ***Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux,***
- ***Mesdames et Messieurs les Représentants Résidents des Partenaires Techniques et Financiers,***
- ***Mesdames et Messieurs les Responsables des Confessions religieuses,***
- ***Mesdames et Messieurs les Représentants du Secteur Privé et de la Société Civile,***
- ***Distingués invités en vos titres et qualités respectives,***

Le Sommet du millénaire avait adopté en l'an 2000 les huit Objectifs du millénaire pour le développement, OMD en sigle, en vue de combattre la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la discrimination à l'égard des femmes, la mortalité infantile et maternelle ainsi que le VIH/Sida, et la dégradation de l'environnement dans le monde.

Douze ans après la mise en œuvre des actions de développement pour l'atteinte de ces objectifs, la communauté internationale se prépare à en faire le point et à définir la voie à suivre à la date butoir de 2015 prévue pour la réalisation des OMD. Il est donc question de définir des nouveaux objectifs et des nouvelles priorités à se fixer pour assurer le développement des pays confrontés à la pauvreté, et aux maux qui l'accompagnent, après l'échéance de 2015.

Aussi, pour mieux impliquer ces derniers dans la réflexion internationale sur le nouvel agenda, cinquante pays-pilotes dont la République Démocratique du Congo ont-ils été choisis par le Secrétariat Général des Unions Unies, pour mener des consultations nationales et produire des propositions sur ledit agenda. C'est dans ce cadre que nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette salle pour lancer officiellement ce processus qui durera près de 3 mois.

Pour y parvenir, le Gouvernement de la République a recruté, avec l'aide du Programme des Nations-Unies pour le Développement, un Consultant chargé de conduire les trois étapes de ce processus, à savoir, la revue documentaire, les consultations provinciales et la consultation nationale.

Mesdames et Messieurs,

Le présent atelier est un cadre d'informations et d'échanges entre les parties prenantes, et vise à recueillir les points de vue des uns et des autres pour une meilleure appropriation de ce processus, de manière à ce que les recommandations finales des consultations

reflètent réellement les aspirations profondes des congolais et alimentent efficacement le débat international sur le développement post 2015.

Ainsi, au nom du Gouvernement congolais, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle et j'espère que les échanges qui résulteront de vos travaux seront fructueux et utiles pour ce vaste chantier auquel vous prenez part, lequel s'inscrit dans la vision du développement et de la modernité de notre pays telle que prônée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Joseph KABILA KABANGE.

Je vous remercie de votre attention.

Célestin VUNABANDI KANYAMIHIGO

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, PRONONCEE PAR Mr. LE VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DU BUDGET A L'OCCASION DU LANCEMENT OFFICIEL DU PROCESSUS DES CONSULTATIONS DE L'AGENDA INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT POST-2015

Mesdames et Messieurs les Ministres ;
Monsieur le Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies en RDC ;
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques ;
Mesdames et Messieurs les Représentants Résidents des Partenaires Techniques et Financiers ;
Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Confessions Religieuses ;
Mesdames et Messieurs les Représentants du Secteur Privé Et de la Société Civile ;
Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;
Mesdames et Messieurs ;

Je tiens à vous remercier pour avoir accepté de rehausser de votre présence, cet atelier de lancement officiel du processus des consultations de l'Agenda international de développement post-2015, organisé en ce jour grâce à l'appui des agences du système des Nations Unies, dont la MONUSCO, le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA. Au nom du Gouvernement congolais, nous tenons à les remercier pour l'accompagnement assuré à la RDC, qui figure parmi les 50 Etats ciblés pour participer à la consultation mondiale post-2015.

Mesdames et Messieurs,

Cette rencontre présente un intérêt capital, car elle s'inscrit dans le cadre d'un processus continu de recherche des solutions mondiales pour la promotion du développement dans différents pays. En effet, l'analyse historique des faits montre que la décennie des Nations Unies pour le développement a été lancée depuis 1961, lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies avait appelé les économies avancées à affecter un pour cent de leur revenu national global à l'Aide Publique au Développement (APD) en faveur des pays en développement. Par la suite, après la 25ème session de l'Assemblée générale de 1970, les pays économiquement avancés s'étaient engagés à augmenter leur contribution au titre de l'APD à un montant net correspondant à 0,7% de leur produit national brut.

Dans les années 1980, les programmes d'ajustement structurel ont servi à guider la réflexion et la prise de décisions en matière de développement. Cependant, cette approche n'a pas résisté à l'examen minutieux des spécialistes du développement, qui ont entrepris par la suite de lui trouver de nouvelles alternatives. Les deux décennies suivantes ont permis d'assister à l'émergence du cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (CARPAS), suivie en 1996 de la mise en place des objectifs internationaux en matière de développement, précurseurs immédiats des OMD.

En septembre 2000, le Sommet du Millénaire des Nations Unies a souscrit

aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans une déclaration solennelle à laquelle plus de 180 pays dont la République Démocratique du Congo, notre pays, ont adhéré. Il s'agissait là des options prises pour fixer des objectifs quantifiables et assortis d'échéances en matière de développement au plan mondial, afin d'alléger les souffrances humaines causées par la faim, la misère et la maladie, en particulier dans les pays en développement.

Depuis leur adoption, les OMD ont été au cœur de plusieurs initiatives internationales et régionales, exerçant une grande influence sur le discours politique dans tous les pays du monde en développement.

A moins de trois ans de la date butoir de 2015, les partenaires au développement et les décideurs politiques ont évalué les résultats obtenus et les perspectives pour atteindre les OMD à l'échéance butoir. Ils ont été aussi amenés à évaluer les succès et les échecs liés aux objectifs actuels, afin de définir un agenda de développement inclusif et soutenable pour les années postérieures à 2015.

Mesdames et Messieurs,

S'agissant des perspectives pour l'atteinte des OMD, nous notons que plusieurs pays africains ne seront pas au rendez-vous. Pour ce qui est de la RDC, le rapport 2010 d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des OMD montre que, dans l'ensemble, notre pays ne peut atteindre les OMD, malgré des avancées importantes enregistrées dans le secteur de l'éducation et dans la promotion du genre. L'exposé qui sera fait par le Consultant nous édifiera à cet effet.

Pour accélérer la mise en œuvre des OMD, la communauté internationale a récemment mis en place le cadre d' Accélération des OMD (MDG Accelerating Frame), lequel devra permettre de faire une analyse systématique du contexte et du niveau d'avancement dans la mise en œuvre des OMD au niveau de chaque pays, de dégager les goulots d'étranglement qui freinent la mise en œuvre des OMD, d'identifier et de retenir les solutions d'accélération pour lever ces goulots et de créer un plan d'action coordonné par le Gouvernement et les partenaires au développement.

Par ailleurs, la communauté internationale vient de définir un nouveau Partenariat mondial décrit dans le Document de Busan relatif à la coopération efficace au service du développement. Entré en vigueur le 1er décembre 2011, ce document présente les bases d'un nouveau partenariat mondial pour l'efficacité de développement et intègre la problématique du Développement durable dans les pays en situation de conflit et de fragilité à travers le New Deal pour l'engagement international fondé sur les objectifs de la consolidation de la paix et du renforcement de l'autorité de l'Etat, retenus comme préalables fondamentaux à la réalisation des OMD.

En termes des contributions des OMD au processus de développement, l'évaluation faite montre que le cadre défini en 2000, qui s'était traduit par la mise en place de huit objectifs sectoriels, accompagnés de plusieurs cibles par objectif, a eu d'une part, des contributions positives et d'autre part, des effets pervers.

Les contributions positives suivantes ont été relevées à l'issue de l'évaluation des OMD :

- *Les OMD ont mobilisé l'attention sur les pauvres ;*
- *Les OMD ont été associés à l'accroissement du volume des financements ;*
- *Les OMD ont promu la gestion axée sur les résultats (GAR).*

Par contre, les effets pervers induits par l'architecture de 2000 sont notamment :

- *La portée limitée des OMD, car ils ont omis complètement plusieurs questions jugées indispensables pour l'amélioration du développement humain dont la paix, la sécurité, les droits humains, le désarmement, la durabilité environnementale, le changement climatique, le genre, etc ;*
- *Le manque de coordination entre les secteurs et une concurrence entre objectifs et entre pays, car dans la pratique, certains acteurs ont traité séparément les OMD alors qu'ils ont été définis comme un tout ;*
- *La non prise en compte des synergies intersectorielles ;*
- *L'absence de prise en compte des spécificités locales. A cet effet, comme l'indique Serge MICHAILOF, fixer des objectifs identiques à tous les pays n'a pas grand sens.*

Ainsi, l'inadéquation des OMD aux situations concrètes des pays a été fortement épinglée. Dans certains cas, cette situation a abouti à un manque de priorisation des politiques publiques des pays concernés dans les secteurs visés par les OMD ;

- *Une sur-focalisation sur les résultats. A ce sujet, il sied de relever que la réflexion sur les moyens nécessaires pour atteindre ces résultats a été très vite limitée au profit des résultats affichés par les indicateurs. Comme l'a souligné François BOURGUIGNON, je le cite : « un des problèmes essentiels de la réalisation des OMD est que l'on a pas assez réfléchi sur la manière dont on pouvait générer du progrès ». Ainsi, il n'a pas toujours été aisé de comprendre pourquoi certains OMD ont été plus performants que d'autres ;*
- *L'accent mis sur les ressources financières provenant des donateurs, facteur favorisant la dépendance des pays en développement ;*
- *La mauvaise compréhension des OMD ;*
- *L'absence de l'appropriation et du leadership dans la mise en œuvre des OMD tant au niveau national qu'au niveau international ;*
- *La négligence des questions relatives aux inégalités ;*
- *La négligence de l'aspect qualitatif dans la mesure des résultats atteints ;*
- *L'absence de données nécessaires pour bien assurer le suivi de la mise en œuvre des OMD.*

Mesdames et Messieurs,

Près de douze ans après le début de leur mise en œuvre, et à l'approche de l'échéance butoir de 2015, la communauté

internationale se prépare à faire le bilan du chemin parcouru et à définir un nouvel agenda international pour le développement après 2015. En clair, il s'agit de définir, après cette date, la voie à suivre pour atteindre le développement dans les différents pays moins avancés. Aussi, s'agira-t-il de répondre aux questions suivantes :

- *Faut-il maintenir les OMD dans leur forme actuelle en s'accordant simplement un délai supplémentaire ?*
- *Faut-il revoir à fond les objectifs et indicateurs pour tenir compte des engagements de priorités en matière de développement et des résultats obtenus dans la réalisation des OMD ?*
- *Ou bien, faut-il en finir avec les OMD en les remplaçant par un nouveau programme entièrement axé non seulement sur le développement social proprement dit, mais également, sur les moyens ayant permis de réaliser les OMD, par exemple les questions liées aux infrastructures, à la sécurité, à l'inclusion politique et à la bonne gouvernance.*

La principale préoccupation qui sous-tend toutes ces interrogations porte sur le choix judicieux d'une option susceptible d'induire le plus fort impact possible sur l'élimination de la pauvreté dans le monde et en Afrique en particulier.

Afin de recueillir les positions de différents acteurs, des réflexions diverses ont été lancées par les pays développés, les pays émergents et les pays en développement à travers leurs organisations régionales et/ou sous-régionales. Afin de définir la position de l'Afrique à l'égard du programme d'action du développement postérieur à 2015, la Communauté Economique pour l'Afrique a commandé trois études en 2011 et a commissionné un document de réflexion sur les répercussions probables de l'agenda de l'après 2015 sur le NEPAD. Par ailleurs, la CEA a lancé des consultations visant à recueillir les points de vue des différents Etats membres sur ces questions. C'est dans cette optique qu'elle avait organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine et le Bureau régional du PNUD pour l' Afrique, un atelier régional à Accra au Ghana, les 15 et 16 novembre 2011, réunissant les délégués représentant les pouvoirs publics, la société civile et le monde universitaire pour réfléchir sur ces questions.

C'est pour étendre le cercle des réflexions que la communauté internationale a décidé d'encourager, sous l'égide des Nations Unies, des consultations nationales dans une cinquantaine de pays-pilotes dont la République Démocratique du Congo, pour nourrir davantage les réflexions à l'échelle mondiale visant à définir un nouvel agenda de développement qui prenne en compte les nouveaux facteurs de développement au niveau national, notamment le Gouvernement, le Parlement, le secteur privé, les organisations de la société civile, le monde scientifique et les partenaires techniques et financiers.

Mesdames et Messieurs,

A trois ans de l'échéance butoir, les réflexions sur le futur des OMD sont engagées au sein de la communauté internationale . J'aimerais attirer votre attention sur le fait que les consultations

actuelles se déroulent dans un contexte largement diffèrent de celui de 2000. De même, le processus d'élaboration du futur cadre doit faire face aux crises économique, financière, énergétique, alimentaire, mondiales qui, même si elles mettent en exergue la nécessité de politiques proactives au niveau mondial, tendent à délégitimer la coopération internationale et l'aide au développement au profit de politiques nationales et d'une démarche plus introspective.

En outre, le nouvel Agenda international devra s'efforcer de prendre en compte les problèmes liés à la pauvreté avec un accent particulier sur les inégalités et les discriminations qui affectent un plus grand pourcentage des pauvres dans le monde.

Par ailleurs, de nouveaux problèmes tels que le changement climatique, la croissance démographique, la question de l'emploi des jeunes, la migration et l'urbanisation ont pris des proportions plus grandes, et méritent donc d'être pris en compte dans la définition des nouvelles priorités de développement.

Il est aussi important de rappeler que les OMD n'avaient pas pris en compte les défis liés à l'instabilité et aux conflits armés, lesquels ont rendu certains pays plus fragiles, et ont affaibli leurs moyens de résilience. Ces situations justifient en grande partie les faibles résultats enregistrés dans les pays affectés par des conflits. Ainsi, le New Deal pour l'engagement international dans les Etats fragiles constitue l'une des opportunités à prendre en compte pour une mise en cohérence des programmes de développement reflétant la vision définie par son Excellence Monsieur le Président de la République, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, et mise en œuvre par le Gouvernement conduit par Monsieur le Premier Ministre, Son Excellence Augustin MATATA PONYO.

Mesdames et Messieurs,

Les consultations nationales sur l'agenda de développement post-2015 que nous lançons officiellement aujourd'hui constituent une excellente occasion offerte à notre pays pour contribuer à la définition des voies nouvelles qu'il faudra emprunter pour promouvoir le développement dans les pays en développement.

C'est pour cette raison que je demande à chacun des participants de s'impliquer fortement dans les travaux qui démarrent ce jour de manière à ce que les conclusions de vos discussions soient très pertinentes et puissent contribuer positivement aux réflexions déjà entamées au niveau international.

Ainsi, outre l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et l'identification des faiblesses, il sera également question de renouveler ou de renforcer les engagements en cours, de définir de nouvelles mesures à prendre et de recommander de manière concrète des nouvelles initiatives susceptibles d'impulser le processus de développement dans nos pays et d'améliorer le vécu quotidien des populations.

De manière schématique, vos réflexions devront s'articuler autour de plusieurs questionnements, tels que :

- *Quelle sera l'architecture du nouveau cadre post-2015 ?*
- *Quelles seront les priorités post-2015 ?*

- *Comment financer les priorités post-2015 dans un contexte de crise et de fourniture de l'Aide Publique au Développement à des niveaux limités ?*
- *Quel agenda du développement après 2015 ?*

***Mesdames et Messieurs**,*

Tout en vous remerciant de l'attention que vous avez daigné m'accorder, je souhaite pleins succès aux travaux de cet atelier de consultations nations que je déclare ouverts.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DE Mr. MOUSTAPHA SOUMARE, COORDONNATEUR RESIDENT DES ACTIVITES OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, LE 21 décembre 2012

Excellence Monsieur le Premier Ministre;
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement;
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique ;
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions de Coopération ;
Mesdames et Messieurs les Cadres des administrations centrales et provinciales
Mesdames et Messieurs les représentants des Centres de recherches, des organisations de la société civile, du secteur privé et des médias,

Chers collègues du Système des Nations Unies;
Mesdames et Messieurs
Distingués invités ;

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole aujourd'hui, au nom des Institutions du Système des Nations Unies en République Démocratique du Congo, à cette cérémonie officielle de lancement des consultations nationales pour l'élaboration de l'Agenda international pour le développement au-delà de 2015.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous féliciter et à travers vous, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour avoir été désignée comme pays pilote pour la conduite de ces consultations à l'échelle nationale. Elles alimenteront le processus de formulation de l'agenda international pour le développement post 2015.

Cette cérémonie marque indubitablement la détermination des autorités de la République Démocratique du Congo à pousser plus loin les engagements auxquels le pays a souscrits vis-à-vis de la communauté internationale.

En effet, votre présence parmi nous ce jour, bien plus qu'un symbole, témoigne de votre volonté et de votre engagement résolus, dans la recherche de solutions idoines, aptes à positionner la RDC sur une trajectoire de pacification, de relèvement et de développement.

La RDC a joué et continue de jouer un rôle décisif pour l'avènement ou la conduite d'importantes initiatives internationales ; je citerai l'une des plus récentes, à savoir le New Deal.

Les contributions de la RDC dans les groupes de travail sur le renforcement des capacités, les instruments de l'Aide, et les priorités du Développement, ont été particulièrement bien appréciées.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Si j'ai tenu à faire allusion au New Deal, c'est précisément parce que cette initiative reste étroitement complémentaire, pour ne pas dire liée à celle dont le lancement du processus nous réunit aujourd'hui.

Le New Deal constitue une nouvelle approche de la communauté internationale sur les questions de consolidation de la paix et d'édification de l'Etat dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Les consultations nationales et l'agenda que ces dernières contribueront à établir, ambitionnent de prendre en compte une gamme plus variée de facteurs

socioéconomiques susceptibles de conduire plus directement vers le développement économique et social des nations.

Comme vous le savez en effet, depuis l'adoption des OMD en 2000, de nombreuses évolutions ont marqué la marche des sociétés humaines. La problématique de la pauvreté est devenue plus fluide, et de plus en plus liée aux problèmes d'inégalité et de discrimination qui affectent le plus grand nombre de personnes vulnérables. Par ailleurs, de nouveaux défis liés au changement climatique, à la croissance démographique, à l'emploi des jeunes, aux migrations, et à l'urbanisation ont pris des proportions plus grandes, qu'il était relativement difficile de prévoir il y a plus de dix ans.

C'est pourquoi, le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé cette initiative en indiquant, que la communauté internationale doit continuer à apporter son soutien à l'accélération de la réalisation des OMD d'ici la date fixée, pendant que les débats sur le programme de développement qui leur succèdera après 2015, doivent déjà être entamés.

En même temps que les consultations dans les 50 pays pilotes, au niveau global aussi, les consultations ont commencé et, déjà, plusieurs questions sont posées :

- *Faut-il maintenir les OMD dans leur forme actuelle en s'accordant simplement un délai supplémentaire ? ou,*
- *Faut-il revoir à fond ces objectifs ainsi que leurs indicateurs pour tenir compte des changements de priorité en matière de développement et des résultats obtenus dans la réalisation des OMD par certains pays ? Ou bien alors,*
- *Est-il temps d'en finir complètement avec les OMD en les remplaçant par un programme entièrement nouveau axé non seulement sur le développement social proprement dit, mais également, sur les moyens devant permettre de réaliser les cibles fixées dans les OMD, par exemple, les questions liées à l'infrastructure, la sécurité, l'inclusion politique et la bonne gouvernance ?*

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs,

Les consultations nationales dans lesquelles nous nous engageons aujourd'hui ont pour objectif de favoriser un débat participatif et inclusif lancé au niveau mondial, sur une action en faveur du développement au-delà de 2015. Elles serviront de base analytique et en fourniront des idées qui devront contribuer à :

- *créer une vision mondiale commune de l'avenir que nous voulons, et formuler des recommandations claires à l'attention des gouvernements, de la société civile et des parties prenantes au sens large ;*
- *amplifier les voix des pauvres et autres groupes marginalisés dans les processus de négociations officielles ; et*

- *appuyer les processus intergouvernementaux de sorte qu'ils soient conformes aux aspirations de la société civile pour l'action au-delà de 2015.*

C'est dans cette perspective que le rapport du Secrétaire général portant sur l'accélération de la réalisation des OMD et les enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 relevait que, je cite : « Le cadre de développement de l'après-2015 sera probablement d'autant plus efficace qu'il sera le résultat d'un processus transparent, ouvert et sans exclusion auquel participeront de multiples parties prenantes. » fin de citation. Ainsi donc, voudrais-je formuler le vœu ardent que ces

consultations soient des plus participatives et inclusives. Tous les acteurs de développement gouvernementaux et non-gouvernementaux devront y contribuer.

Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Nous espérons que cette étape du lancement franchie, les différents acteurs seront mobilisés à tous les niveaux et ce, dans toutes les provinces du pays pour contribuer au processus de formulation de l'agenda international pour le développement post 2015. Les défis sont grands et les enjeux cruciaux, mais je suis convaincu qu'avec l'apport de tous et de chacun, nous saurons les relever, et de façon efficiente.

C'est donc avec un espoir renouvelé, que je continue de croire que le Comité national de coordination que nous avons récemment mis en place, saura travailler à faire de ces consultations nationales, un forum de dialogue inclusif et participatif pour l'ensemble de la communauté des acteurs du développement.

C'est dans cette perspective aussi, que j'exhorterais mes collègues des Nations Unies en RDC ici présents, à s'engager pour accompagner, soutenir et encourager ce processus multipartite afin qu'il débouche sur des recommandations pertinentes, fondées sur les priorités locales, provinciales et nationales.

Je vous remercie.

ANNEXE 2 : CANEVAS DU RAPPORT DES CONSULTATIONS PROVINCIALES POST 2015

La consultation vise à recueillir les avis des parties prenantes sur quatre aspects du débat concernant le cadre de développement post-2015:

A. Les OMD : avantages et limites
B. La faisabilité d'un cadre futur
C. Le champ d'application potentiel d'un cadre futur
D. La configuration potentielle d'un cadre futur
E. La consolidation de la Paix

Au cours des ateliers thématiques en provinces, chaque facilitateur devra rédiger un rapport incluant les points clés suivants :

a. Résumé

b. Processus de discussion et contexte politique

c. Points clés retenues, concernant les quatre concepts fondamentaux du cadre : **la vision, le but, les principes et les critères.**

d. Analyses et recommandations

---

1 - Résumé

a- Date et lieu de la consultation

b- Nom et e-mail du rapporteur

c- Nombre de participants

d- Liste des participants avec les informations suivantes :

- Nom
- Organisation représentée
- Type d'organisation/Institution représenté
- Genre
- Position au sein de l'organisation
- Adresse e-mail

e- Agenda utilisé et liste des présentations des données (avec les fichiers électroniques en attachement)

f- Photos/vidéos (si nécessaire)

2- Processus de délibération et contexte politique

a- Souligner des aspects positifs ou négatifs des discussions, en utilisant des évaluations ou des commentaires des participants

b- Souligner des informations sur les positions nationales/régionales sur le processus sur l'après 2015, les enjeux clés identifiés pour influencer leurs réflexions/positions

3- Bases conceptuelles

a- Souligner les idées clés concernant la vision du cadre

b- Souligner les idées clés concernant les objectifs du cadre

c- Souligner les idées clés concernant les principes du cadre

d- Souligner les idées clés concernant les critères du cadre

e- Lister les questions principales identifiées comme indispensables pour le futur cadre, par ordre d'importance

f- Si possible/pertinent, souligner les idées les plus importantes liées aux problématiques identifiées comme les plus cruciales

g- Résumer les questions particulièrement importantes qui ont émergé des discussions (par exemple les points de vue divergents selon les types d'OSC)

4- Analyses et recommandations

a- Identifier les principes clés recommandés (en contraste des problématiques clés), avec une courte phrase d'explication

b- Recommander des énonciations spécifiques concernant la vision et les objectifs du cadre

c- Recommander des critères spécifiques qui pourraient être ultérieurement utilisés pour la sélection d'objectifs

d- Identifier et suggérer la manière la plus optimale d'utiliser les résultats des discussions pour influencer les politiques nationales/ les discussions internationales sur un cadre post-2015

e- Indicateurs suggérés pour les problématiques, si identifiés

f- Identifier des standards minimums pour le contenu du cadre post-2015 qui pourraient s'appliquer à tous les pays

g- Informations complémentaires – points de consensus forts, vues largement divergentes

ANNEXE 3 :

FICHES D'OPINIONS DES CONGOLAISES ET CONGOLAIS SUR LE CADRE FUTUR POST 2015

I. PROVINCE : PROVINCE ORIENTALE

1. Vision du cadre futur

Inscrire la RDC dans la perspective des pays émergents. Cependant, il y a des spécificités selon les régions et les pays. Il est donc important de singulariser les priorités de la RDC et de la Province-Orientale par rapport à leurs réalités ainsi les mettre en exergue pour que les réponses y soient appropriées. Le cadre doit rester mondial, mais on doit tenir compte de la spécificité (la singularité).

2. Objectifs du cadre futur

- Renforcer la gouvernance et la paix ;
- Réduire le déficit communicationnel ;
- Assurer la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du pays ;
- Lutter contre les changements climatiques pour assurer un environnement durable ;
- Réduire les inégalités sociales ;
- Promouvoir une croissance économique soutenue et pro-pauvre.

3. Principes du cadre futur

- Appropriation ;
- Alignement ;
- Harmonisation ;
- Gestion axée sur les résultats ;
- Responsabilité mutuelle.

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- Paix, sécurité et gouvernance ;
- Démocratie ;
- Financement réel répondant aux besoins du pays ;
- Coordination dans la mise en œuvre du futur cadre ;
- Renforcement du leadership mondial;
- Respect des principes de la déclaration de Paris ;
- Accélération de la croissance économique ;
- Emploi des jeunes ;
- Protection des groupes vulnérables ;
- Partenariat mondial pour le Développement ;
- Changement climatique et gestion de l'environnement ;
- Gestion des ressources naturelles ;
- Communication.

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- La gestion opaque de l'aide au développement ;
- L'absence de leadership et de communication ;
- La prise en compte des spécificités régionales dans la définition du cadre de développement mondial ;
- La faiblesse des décaissements des ressources au profit des bénéficiaires.

II. PROVINCE : SUD-KIVU

1. Vision du cadre futur

Maintien du cadre mondial en tenant compte des spécificités de chaque région et au statut de chaque pays. En RDC, tenir compte des spécificités de la Province du Sud-Kivu en y intégrant d'autres objectifs tels que « promouvoir et consolider la paix, promouvoir l'économie locale, renforcer l'administration locale et recenser la population », tout en modifiant l'échéance à 2040 pour certains objectifs.

2. Objectifs du cadre futur

- Renforcer les mesures sécuritaires ;
- Réhabiliter et construire les infrastructures économiques et sociales de base (routes, écoles, hôpitaux, centrales hydroélectriques, …) ;
- Promouvoir les investissements (privé et public) et encourager l'entreprenariat pour la création de l'emploi ;
- Relancer et moderniser l'agriculture ;

- Renforcer la démocratie et la bonne gouvernance (redevabilité, contrôle citoyen, transparence, …) ;
- Améliorer l'accès aux soins de santé primaire et à une bonne éducation ;
- Promouvoir l'industrialisation ;
- Promouvoir le Genre ;
- Promouvoir la création d'emplois pour les jeunes
- Accélérer la reforme de l'administration publique et de l'armée nationale ;
- Promouvoir les énergies renouvelables ;
- Renforcer l'administration locale ;
- Améliorer les conditions sociales des agents de l'Etat (fonction publique, entreprises publiques, armée, police).

3. Principes du cadre futur

- Mise en place des mécanismes de coercition dans le nouveau cadre en cas d'adhésion et de la mise en œuvre ;
- Exigence de la participation des bénéficiaires ;
- Promotion de l'équité, la justice et l'égalité entre les Etats nations ;
- Pilotage du nouveau cadre de développement mondial au Conseil de Sécurité revu et adapté au contexte actuel ;
- Exigence de la redevabilité à tous les niveaux ;
- Exigence de l'alignement aux programmes nationaux des Etats ;
- Mise en place des mécanismes de suivi opérationnels à tous les niveaux et qui tiennent compte de la représentation des femmes.

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- Consolidation de la paix durable dans la sous-région.

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- Définition des indicateurs par rapport aux cibles dans le cadre futur ;
- Comment fiabiliser les données statistiques disponibles de la province et du pays en général ;
- Comment traduire la politique provinciale dans le budget de la province ?
- Comment mettre en place une stratégie mondiale du nouveau cadre qui tient compte des particularités de la province du Sud-Kivu.

III. PROVINCE : KASAI-ORIENTAL

1. Vision du cadre futur

- Le nouveau cadre doit rester mondial étant donné le fait que les objectifs retenus ne sont pas spécifiques à la RDC seule. Ils sont plutôt communs à la quasi-totalité des Etats du monde qui traversent la même situation que la RD Congo ;
- Un cadre mondial qui favorise l'existence d'une norme de portée mondiale sur les questions de développement, d'un agenda mondial pour l'atteinte des objectifs de développement, la définition formelle des objectifs uniformes de développement, des indicateurs et des cibles. Il doit permettre une comparaison entre pays engagés.

2. Objectifs du cadre futur

- Restaurer la paix et établir un Etat de droit ;
- Favoriser la mise en place effective de la décentralisation et du développement local ;
- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- Promouvoir la bonne gouvernance à tous les échelons ;
- Assurer une éducation primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- Assurer un environnement durable ;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

3. Principes du cadre futur

- L'intégration des mécanismes coercitifs (assortis des sanctions) dans le nouveau cadre en cas d'adhésion et de la mise en œuvre ;
- Participation des bénéficiaires ;
- Equité, justice et égalité entre les Etats nations ;
- Pilotage du nouveau cadre de développement mondial au Conseil de Sécurité revu et adapté au contexte actuel ;
- Exiger la redevabilité à tous les niveaux.

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- Quelles sont les principales causes de la fragilité et des conflits dans la province en rapport avec les domaines suivants : « politique légitime », « Sécurité », « Justice

», « fondements économiques », « Revenu et Service » ?

- Dans quelle mesure la mise en œuvre des OMD a-t-elle influencé les politiques de la RDC en matière de lutte contre la pauvreté ? (ou bien, quel est le degré d'intégration des OMD dans les principaux documents de politiques, programmes et projets de développement ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre des OMD a-t-elle profité aux populations cibles ?
- Dans quelle mesure le nouveau cadre peut-il avoir un impact à l'échelle mondiale au point de vue de la gouvernance mondiale et de la coopération entre les pays ?
- Comment améliorer la redevabilité du développement mondial vis-à-vis des politiques à mettre en place en matière de lutte contre la pauvreté en RDC ?
- Quels objectifs prioritaires à assigner au cadre post 2015 ?
- Comment faire intervenir d'autres acteurs [secteur privé, pays émergents, autres nouveaux bailleurs de fonds] au financement du développement de la RDC ?
- Quels sont les éléments à inclure et d'autres à exclure du nouveau cadre à mettre en place si l'on veut obtenir des résultats probants de développement du pays ?

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- Définition des indicateurs par rapport aux cibles dans le cadre futur ;
- Discussion sur la fiabilité des données statistiques disponibles ;
- Traduction de la politique provinciale dans le budget ;
- Définition d'une stratégie mondiale du nouveau cadre.

IV. PROVINCE : NORD-KIVU

1. Vision du cadre futur

- Un leadership fort est placé à la tête du pays et de la province, capable de faire face aux enjeux sécuritaires, politiques, sociales, économiques et aux pièges internationaux ;
- Les pays doivent promouvoir les coopérations de gré à gré sur le plan bilatéral ou multilatéral ;
- La communauté des bailleurs de fonds doivent revoir les orientations de l'aide par la prise en compte des populations autochtones ;
- La coopération sud-sud est effective.

2. Objectifs du cadre futur

- Amener les bailleurs internationaux à différencier les dons des prêts ;
- Effectuer des systèmes indépendants de suivi et évaluation à l'échelle internationale ;
- Supprimer le mécanisme de commissionnaires (les intermédiaires) dans le processus d'octroi des fonds (aides/ dettes) ;
- Dépolitiser l'aide, ne pas accorder les dettes en fonction des responsables politiques (cas de ZIMBABWE) ;
- Améliorer le climat des affaires sur toute l'étendue du pays ;
- Elaborer les politiques nationales en respectant les principes de Focus (voir New Deal).

3. Principes du cadre futur

- Existence d'un partenariat égal ;
- Mise en place des conditions favorables au développement ;
- Instauration de la bonne gouvernance ;
- Disparitions effectives des inégalités entre Etats.

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- Consolidation de la paix durable dans la sous-région.

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- Consolidation de la paix dans la province et la sous-région ;
- Mise en place des mécanismes de suivi d'exécution de tous les engagements et assurer la mise en œuvre de toutes les planifications ;
- Alignement des partenaires au programme du gouvernement en tenant compte de besoins prioritaires pour le développement de la province ;
- Focalisation des actions des interventions des acteurs politiques et de toutes les parties prenantes à la consolidation de la paix durable dans la région ;
- Dotation de chaque entité locale décentralisée de son propre plan de

développement en harmonie avec les OMD ;

- Organisation du dialogue social franc au niveau de la base pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale tout en évitant les manipulations politiques.

V. PROVINCE : KINSHASA

1. Vision du cadre futur

Nous optons pour un cadre mondial, qui doit cependant tenir compte des spécificités des pays au niveau de ses cibles et de ses indicateurs.

2. Objectifs du cadre futur

- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer l'éducation à l'école primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/Sida, le Paludisme et autres maladies ;
- Assurer un environnement durable ;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ;
- Promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie et l'Etat de droit ;
- Assurer la justice sociale et l'équité ;
- Consolider la paix et la sécurité.

3. Principes du cadre futur

- Approche zonage ;
- Approche acteur ;
- Solidarité mondiale ;
- Subsidiarité ;
- Participation et inclusion des bénéficiaires ;
- Décentralisation ;
- Culture de responsabilisation sociale ;
- Culture de redevabilité ;
- Mécanisme opérationnel de suivi de la mise en œuvre des OMD ;
- Pratique permanente d'évaluation des OMD.

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- Poursuite des reformes politiques, économiques et judiciaires ;
- Démocratie et gouvernance participative ;
- Promotion des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ;
- L'Aide Publique au Développement (APD) ;
- Gestion durable de l'environnement.

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- La campagne des OMD était-elle participative au départ ?
- La campagne des OMD est-elle une initiative endogène ou exogène aux pays en développement ?
- Quelle est la ligne de démarcation entre l'agenda international de développement du monde et les anciens mécanismes du même genre qui ont causé des dégâts économiques et sociaux dans les pays les moins avancés (le cas des politiques d'ajustement structurel de triste mémoire) ?
- Quelles chances donner à la campagne OMD quant à son aboutissement en RDC lorsque l'on sait que ce pays est victime des stratégies internationales de sa déstabilisation qui tire leur origine dans la logique de la Conférence Internationale de Berlin, essentiellement colonialiste et dominatrice ?
- Quel est le degré de la prise en compte du besoin réel d'autonomisation de la femme par les politiques de la RDC quand on sait que plusieurs dispositions légales discriminatoires à l'égard de la femme persistent de même que les mentalités hostiles à la promotion sociale de celle-ci ?

VI. PROVINCE : EQUATEUR

1. Vision du cadre futur

Maintenir le cadre actuel des OMD, mais formuler des nouveaux objectifs et cibles tels que le développement de l'écotourisme dans les aires protégées, l'approvisionnement en énergie électrique, le développement de l'économie par l'industrialisation, l'amélioration des infrastructures de communication, la promotion et le financement du programme de la planification familiale, la promotion de la culture de respect des droits de l'homme…

2. Objectifs du cadre futur

- Améliorer les revenus de la population ;
- Relancer l'agriculture comme priorité des priorités ;
- Construire et réhabiliter des infrastructures routières, de conservation, de commercialisation et de distribution

- Assurer une électrification décentralisée de la province ;
- Améliorer l'accès aux services sociaux essentiels (Eau, éducation, santé,…) et du cadre de vie (habitat, assainissement…) ;
- Promouvoir les droits des enfants en situation difficile ;
- Mettre en application la gratuité de l'enseignement au primaire comme prévu dans la Constitution ;
- Promouvoir l'égalité des sexes (parité) et l'autonomisation de la femme ;
- Renforcer les mesures sécuritaires au niveau de la province ;
- Poursuivre la prospection des gisements miniers pour créer la croissance ;
- Promouvoir la création des emplois par le développement du secteur productif ;
- Promouvoir la transformation locale des matières premières ;
- Rationaliser l'exploitation des ressources naturelles ;
- Promouvoir le PPP (Partenariat Public-Privé) qui occupe une place prédominante dans l'économie ;
- Procéder à une réforme agraire ;
- Promouvoir la cogestion par la participation des populations dans l'exploitation des ressources naturelles ;
- Promouvoir une coopération internationale gagnant-gagnant afin de réduire la dépendance vis-à-vis des pays du nord, tout en tenant compte de la coopération sud-sud et régionale.

3. Principes du cadre futur

- Renforcement de la bonne gouvernance ;
- La transparence et la redevabilité rendues obligatoires ;
- L' implication de la société civile dans le contrôle citoyen ;
- L'exclusion et la sanction contre toutes possibilités de contrats léonins ;
- La lutte contre le financement des rébellions par les multinationales ;
- Déclaration de crime contre l'humanité formulée à toute exploitation illicite des matières premières, surtout dans les zones en conflits ou dans les aires protégées.

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- Tenir compte des spécificités locales et régionales ;
- Faire en sorte que les financements fassent l'objet des audits incluant la Société civile, le Pouvoir judiciaire, le Pouvoir législatif ;
- Ne prendre en compte que des projets élaborés à la base ou approuvés par cette base, mais surtout procéder par des consultations.

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- La problématique de l'efficacité de l'aide au développement ;
- La part minime affectée à la mise en œuvre des projets par les organisations internationales par rapport aux fonds effectivement alloués dans le cadre de l'aide au développement ;
- Le phénomène des intermédiaires et de la sous-traitance dans la gestion des fonds affectés à l'aide au développement (tel est le cas des ONG de droit étranger).

VII. PROVINCE : BANDUNDU

1. Vision du cadre futur

Le cadre devrait être singularisé par rapport aux priorités de la RDC et tenir compte des réalités du pays. Pour que les réponses y soient appropriées. Le cadre doit rester mondial, mais on doit tenir compte de la spécificité (la singularité) chaque région et sous-région.

2. Objectifs du cadre futur

- Améliorer l'accès à un enseignement de qualité ;
- Investir davantage dans l'agriculture et le développement rural (budget conséquent, encadrement des paysans, infrastructures de base, création des banques et des coopératives agricoles) ;
- Promouvoir l'entreprenariat et l'industrialisation ***;***
- Améliorer l'accessibilité aux soins de qualité (personnel qualifié et compétent, équipement et fourniture en médicaments des structures sanitaires) ;
- Encourager la participation des femmes aux instances de prise de décisions ;
- Poursuive les efforts d'assainissement (reboisement, village et école assainis, lutte contre la déforestation, sauvegarde des espèces.).

3. Principes du cadre futur

- Application effective des principes de la Déclaration de Paris en mettant plus l'accent sur le développement.

4. **Questions principales indispensables du cadre futur**
   - Cohésion nationale et la bonne gouvernance ;
   - Lutte contre la corruption et l'impunité ;
   - Simplification des procédures de passation des marchés et de décaissement des fonds alloués pour le développement des pays ;
   - Amélioration de la communication et le partage de l'information.

5. **Questions importantes qui ont émergé des discussions**
   - Consolidation de la paix dans la province et la sous région ;
   - Organisation du dialogue social franc au niveau de la base pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale tout en évitant les manipulations politiques.

VIII. PROVINCE : MANIEMA

1. **Vision du cadre futur**
   - Le nouveau cadre s'intègre dans la philosophie de la gouvernance mondiale de développement (Gouvernance, genre, démocratie, droits de l'homme et de la femme) ;
   - La prise en compte des critères de convergence entre les pays de la même région dans la formulation des politiques de développement mondial, dans la mesure où ce nouveau cadre favorise la coopération entre les pays et permet l'éradication des conflits ;
   - Le nouveau cadre pourra améliorer le climat des affaires et des investissements, notamment par la cotation des pays membres de l'OHADA ;
   - Ce cadre devra favoriser la reconnaissance du patrimoine mondial comme propriété des Etats détenteurs (cas du bassin forestier, des parcs de la RDC, etc.).

2. **Objectifs du cadre futur**
   - Consolider la paix et la sécurité et restaurer l'autorité de l'Etat ;
   - Rendre fluide la circulation des personnes et de leurs biens par la construction/réhabilitation des infrastructures de transports : routes, chemins de fer et voies fluviales ;
   - Promouvoir la protection sociale notamment par : 1) la protection de l'enfant et des personnes de 3ème âge et 2) la protection des groupes marginalisés (pygmées, albinos, porteurs du VIH/Sida, etc.) et des personnes vivant avec handicap.

3. **Principes du cadre futur**
   - Création d'un cadre inclusif de concertation et de dialogue ;
   - Respect des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;
   - Promotion de la bonne gouvernance ;
   - Implication effective des parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets de développement.

4. **Questions principales indispensables du cadre futur**
   - Renforcement de la bonne gouvernance dans tous les secteurs et à tous les niveaux ;
   - Mobilisation des ressources financières supplémentaires et leur affectation effective aux secteurs prioritaires ;
   - Mise en œuvre effective de la politique agricole avec accent particulier sur la sensibilisation, la vulgarisation, la réorganisation des filières agricoles porteuses et l'encadrement des paysans ;
   - Renforcement du programme d'appui au secteur de la santé ;
   - Elaboration et mise en œuvre du programme provincial de protection de l'environnement et adaptation au changement climatique ;
   - Implication des parties prenantes (Société civile, Institutions politiques, PTF, Secteur privé et Jeunesse) dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des programmes et projets de développement
   - Promotion de la culture de redevabilité à tous les niveaux.

5. **Questions importantes qui ont émergé des discussions**
   - Lutte contre la pauvreté ;
   - Consolidation la paix et la sécurité et restaurer l'autorité de l'Etat ;
   - Fluidité de la circulation des personnes et de leurs biens par la construction/réhabilitation des infrastructures de transports : routes, chemin de fer et voie fluviale ;
   - Promotion de la protection sociale notamment par : 1) la protection de l'enfant et des personnes de 3ème âge et 2) la protection des groupes marginalisés (pygmées, albinos, personnes vivant avec le VIH/Sida, etc.) et des personnes vivant avec handicap.

IX. PROVINCE : KATANGA

1. Vision du cadre futur

- Maintenir l'OMD concernant la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, mais y inclure certains éléments tels que : la perte de l'emploi, les inégalités dans la répartition des ressources nationales, la croissance économique, l'environnement et le développement durable ;
- Inclure la paix, la sécurité et la gouvernance ;
- Inclure le développement social qui comprend l'éducation, la santé (la planification familiale), l'exode rural, la migration de la pauvreté (emploi des étrangers au lieu des nationaux) et migration de la compétence (fuite des cerveaux) ;
- Reconduire les objectifs du premier cadre jugés avantageux à condition que les indicateurs et les cibles soient clairs et redéfinis ;
- Concentrer les efforts pour la réduction de la pauvreté non pas en ciblant uniquement le secteur social, mais également ceux porteurs de croissance notamment l'Agriculture, les Mines, l'Emploi, les Infrastructures, car les aspects sociaux sont souvent la résultante de la situation de croissance économique d'un pays ;
- Mettre l'accent, particulièrement pour la RDC et le Katanga, sur la problématique de l'environnement durable: Lutte contre l'émission de gaz à effets de serre, la pollution de l'air, de l'atmosphère, du sol, du sous- sol et des eaux.

2. Objectifs du cadre futur

- Les objectifs du nouveau cadre devront demeurer au niveau mondial avec une déclinaison des cibles et des indicateurs qui prennent en compte les spécificités régionales, nationales et locales.

3. Principes du cadre futur

- Les voix des citoyens doivent être entendues et non pas seulement écoutées;
- Les efforts pour la réduction de la pauvreté ne doivent pas concerner uniquement le secteur social mais également ceux porteurs de croissance notamment l'Agriculture, les Mines, l'Emploi, les Infrastructures ;
- L'Inclusion de la problématique de l'environnement durable (lutte contre l'émission de gaz à effets de serre, la pollution de l'atmosphère et des rivières).

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- L'environnement durable ;
- La paix et la sécurité, La gouvernance ;
- La croissance économique ;
- La parité et genre ;
- Le VIH/Sida ;
- Les violences faites aux femmes et enfants ;
- Le partenariat public privé ;
- Le degré de pauvreté extrême de la population.

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- Maintenir l'OMD concernant la réduction de l'extrême pauvreté et la faim mais y inclure certains éléments tels que : la perte de l'emploi, les inégalités dans la répartition des ressources nationales, la croissance économique, l'environnement et le développement durable ;
- Inclusion de la paix, la sécurité et la gouvernance ;
- Inclusion de la problématique de l'environnement durable (lutte contre l'émission de gaz à effets de serre, la pollution de l'air, de l'atmosphère, du sol, du sous- sol et des eaux, le financement de la protection et conservation de la biodiversité) ;
- lutte contre l'émission de gaz à effets de serre, la pollution, de l'atmosphère, Le nouveau cadre devra inclure les zones économiques spéciales ;
- lute conte des maladies émergentes (non transmissibles) telles que l'obésité, le cancer, le diabète, maladie cardio – vasculaire, etc.

X. PROVINCE : KASAI-OCCIDENTAL

1. Vision du cadre futur

Produit du processus consultatif, le cadre futur de développement post 2015 (prorogé jusqu'en 2030), devrait considérer les spécificités des pays et/ou communautés et mobiliser de manière accrue des ressources pour la mise en œuvre des programmes et projets.

L'innovation porterait sur la définition de la pauvreté en considérant l'aspect mental qu'elle incarne[2] ainsi que l'implication des communautés de base à l'atteinte des OMD.

[2]L'incapacité de changer/d'innover, l'accommodation ou la résignation, etc.

Son efficacité sera fonction de l'efficience des mécanismes opérationnels de suivi-évaluation.

2. Objectifs du cadre futur

- Garantir la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- Développer les infrastructures de transport ;
- Favoriser l'accès des communautés à l'énergie électrique ;
- Accélérer le processus de la décentralisation territoriale.

3. Principes du cadre futur

- Encourager la participation citoyenne à la base ;
- Favoriser la culture du volontariat auprès de tous (gouvernants et gouvernés) ;
- Garantir le principe de redevabilité ;
- Assurer le partage de l'information et la sensibilisation sur les OMD;
- Concentrer les efforts de développement aux Entités Territoriales Décentralisées et aux provinces ;
- Concentrer les efforts à la base par l'amélioration des infrastructures sociales avec une gestion transparente.

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- L'alternance du pouvoir par la démocratie;
- Le respect des droits de l'homme ;
- La lutte contre les discriminations ethniques.

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- La gouvernance politique, administrative et économique ;
- Le manque de franchise et de vérité des organisations de la coopération bi et multilatérale (une coopération qui tient difficilement ses promesses) ;
- La faiblesse de participation de la base dans les programmes et projets de développement (une population qui ne fait pas preuve de capacités anthropologiques de participation pour une société épanouie).
- La pratique de la démocratie.

Les priorités de la province sont : (1) désenclaver la province par la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures de transport, (2) favoriser l'accès des communautés à l'énergie électrique et (3) accélérer le processus de la décentralisation territoriale.

XI. PROVINCE : BAS-CONGO

1. Vision du cadre futur

2. Objectifs du cadre futur

- Consolider la paix, la démocratie, le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la cohésion provinciale ;
- Lutter contre l'extrême pauvreté, accélérer la croissance économique et développer les infrastructures de base ;
- Préserver l'environnement durable et lutter contre le changement climatique ;
- Assurer l'éducation de qualité pour tous ;
- Renforcer la lutte contre les maladies endémiques ;
- Améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

3. Principes du cadre futur

- Respect mutuel au sein du partenariat mondial ;
- Alignement de l'aide publique au développement sur les priorités nationales ;
- Renforcement des capacités et compétences nationales ;
- Partage des technologies pour accélérer le développement des pays moins avancés ;
- Solidarité mondiale pour lutter contre les grandes épidémies et catastrophes naturelles.

4. Questions principales indispensables du cadre futur

- Protection de l'environnement (forêts et eaux) ;
- Développement inclusif

5. Questions importantes qui ont émergé des discussions

- Paix et cohésion citoyenne ;
- Gouvernance ;
- Respect des droits de l'homme et des libertés des citoyens ;
- Protection des personnes vulnérables et du jeune enfant en difficulté ;
- Promotion des infrastructures d'appui à la croissance.

ANNEXE 4 : PROFIL DES PARTIES PRENANTES ET DES PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS NATIONALES SUR L'AGENDA POST 2015 EN RDC (MARS-MAI 2013)

1. Un Membre représentant le Gouverneur de Province
2. Un Membre représentant le Ministère du Plan et de la Reconstruction de la Province
3. Chef de Division du Plan, organe rattaché au Ministère du Plan National
4. Chef de Division provinciale du Ministère de la Condition Féminine et Famille
5. Chef de Division provinciale du Ministère des Affaires Sociales
6. Chef de Division provinciale du Ministère de l'Agriculture
7. Chef de Division provincial du Ministère de la Santé
8. Chef de Division provincial du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
9. Chef de Division provincial du Ministère de l'Environnement
10. Un Représentant de l'Institut National de la Statistique (INS)
11. Un Représentant de la Fédération des entreprises du Congo (FEC)
12. Un Représentant d'une ONG de développement
13. Un Représentant d'une association féminine
14. Un Représentant des Eglises;
15. Un Représentant d'une Institution universitaire
16. Un Représentant du Ministère du Développement rural
17. Un Représentant des organisations des Droits de l'homme
18. Un Membre du Conseil de Sécurité de la Province
19. Un Représentant de la Police nationale
20. Un Représentant de l'association des Parents et Elèves du Congo
21. Un Représentant des personnes vivant avec handicap
22. Un Représentant des populations marginalisées (Pygmées, etc.….)
23. Un Représentant des associations estudiantines
24. Un Représentant des associations des jeunes
25. Un représentant des ex-combattants démobilisés
26. Un membre de l'ITIE provincial et ou du cabinet du Ministre des Mines
27. Un représentant des organisations syndicales des entreprises privées
28. Un représentant des organisations syndicales des 'entreprises publiques
29. Un représentant des organisations syndicales de la fonction publiques
30. Quatre à cinq représentants du Parlement provincial (au moins un par district)
31. Un Représentant de l'Ordre des avocats
32. Un Représentant de l'Ordre des médecins
33. Un Représentant du Ministère de la Justice

34. Un Représentant de l'ICCN (Institut Congolais de Conservation de la Nature)
35. Un Représentant des magistrats
36. Un Représentant des femmes maraichères
37. Une Représentante des femmes rurales
38. Un Représentant des Orphelinats
39. Un Représentant des retraités

ANNEXE 5 : RAPPORT SYNTHÈSE

Post 2015 Country Consultation **République Démocratique du Congo**

UNCT Contact: **Moustapha Soumaré**, Coordonateur Résident
Assisté de Taïb Diallo: Taib.diallo@undp.org ; Senior Policy advisor, Bureau du Coordonnateur Resident
Ernest Bamou : Ernest.bamou@undp.org ; Senior Economist, PNUD RDC

Funding:	En vue de mener à bien ces consultations nationales, la RDC a bénéficié de l'accompagnement technique et de l'appui financier des partenaires du Système des Nations Unies. Le coût global de ces consultations s'élève **200 000** USD. Les agences suivantes ont contribué de façon significative au financement des consultations : Le Bureau du Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies, PNUD, UNIFEM, PAM, ONUSIDA, UNICEF, UNFPA.
Partners:	Le bureau du Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies, PNUD, UNIFEM, PAM, ONUSIDA, UNDSA, UNICEF, UNFPA et la Coopération Technique Belge. ONG nationales et internationales, les gouvernements provinciaux, les associations provinciales des femmes, des handicapés, des corporations syndicales, les mouvements de jeunes.
Timeline:	5 mois, Décembre 2012 à Mai 2013
Synergies with other Processes:	Pour conduire les consultations à l'échelle mondiale visant à définir un nouvel agenda de développement, les consultations nationales post 2015 en RDC ont pris en compte la cohérence des résultats découlant de l'implémentation d'autres processus issus du partenariat mondial et national tels que : • Le New deal pour l'engagement international dans les Etats fragiles ; • La déclaration de Busan ; • Le processus Rio + 20 ; • Le processus DSCRP (National et provincial) ; • Le programme économique du Gouvernement (PEG) ; • La Déclaration de Paris ; • L'agenda de Kinshasa sur l'efficacité de l'aide publique au développement ; • Le dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat ; • Le Rapport des OMD 2010 ; • Les analyses sectorielles des Directions d'étude et planification des Ministères du Gouvernement de la RDC ; • Les consultations thématiques des partenaires sociaux et des corporations d'entrepreneurs (Fédération des Entreprises du Congo, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo, FENAPEC) ; • L'initiative pour l'accélération de la réalisation des OMD ; • La mise en œuvre de la Déclaration d'Istanbul ; • La stratégie de relance économique de la Fédération des entreprises du Congo ;

	• Le programme de lutte contre la pauvreté du PNUD ; • Les programmes de lutte contre le VIH/SIDA ; • Les programmes des organisations de défense des droits de l'homme • Le plan de stabilisation de l'Est de la RDC (STAREC).	
CONSULTATION PROCESS		
Stakeholders	Activités	Méthodologies
Le Gouvernement de la RDC, à travers le Ministère du Plan et suivi de mise en œuvre de la Révolution de la Modernité	Quatre grandes phases comprenant plusieurs activités ont été définies pour conduire les consultations post 2015 en RDC. Il s'agit de : ***Phase 1 : préparation des consultations. Cette phase avait entre autres comme activités :*** • Production de la note méthodologique de la consultation ; • Production des TDR et recrutement du Consultant et de l'Expert en charge de la facilitation des consultations ; • Discussion (Engagement du dialogue) entre le Gouvernement et les Nations Unies ; • Recrutement de deux Consultants pour faciliter les consultations nationales • Mise en place du Comité de coordination du processus, composé notamment du point focal du cabinet du Ministre du Plan, de la Direction de Coordination des Ressources Extérieures, de l'Observatoire Congolais de la Pauvreté et des Inégalités, des partenaires techniques et financiers, y compris la MONUSCO, et de la société civile.	Les consultations ont reposé sur une démarche participative et inclusive grâce à laquelle différentes catégories des populations [liste des parties prenantes en annexe] ont été mises à contribution, suivant les trois grandes phases ci-après : 1. Lancement du processus par le Coordonnateur Résident et les Officiels du Gouvernement congolais et en présence de tous les acteurs du Développement socioéconomique (Représentants des Ministres, Agences des Nations Unies, Bailleurs de fonds, Universitaires/Chercheurs, Syndicats de travailleurs et d'employeurs, Société civile et autres groupements et Associations représentant divers acteurs socioéconomiques nationaux partenaires). 2. Organisation des consultations provinciales et 3. Organisation de l'atelier de validation du rapport national **I. <u>Lancement du processus</u>** (cfr. Phase 1 dans la colonne des activités) **II. <u>Organisation des consultations provinciale</u>s** Ces consultations ont été organisées suivant le format d'Ateliers Consultatifs. Ces derniers se sont inspirés de la méthode de FOCUS GROUP. Cette méthode qualitative a permis le recueil des perceptions, des attitudes, des croyances et des zones de résistance des groupes cibles. Les Ateliers Consultatifs Provinciaux (ACP) se sont déroulés entre les mois de mars et de mai 2013 et ont réuni plus ou moins 50 personnes ressources (liste en annexe) dans chaque province. Ces personnes ressources ont été choisies

		au sein des parties prenantes identifiées sur la base de leur appartenance à des groupes cibles (pauvres, vulnérables, femmes, enfants, marginalisés, handicapés) et à des groupes d'acteurs pertinents par rapport à leur intérêt au sujet et à leur capacité à répondre à la grille d'analyse de façon efficace (Gouvernement, Organisations de la Société Civile, Elus locaux, Confessions religieuses et PTF). Ce Focus Group, subdivisé en 5 sous-groupes [10 à 15 personnes], a traité les thèmes du cadre d'analyse déterminé par le Comité de coordination des Consultations. Les tâches qui ont été accomplies par chaque sous groupe thématique : 1. Participer aux sessions de mise à niveau d'information sur le cadre OMD ; 2. Discuter et analyser les questions des grilles d'analyse proposées; 3. Formuler les réponses pertinentes aux questions posées ; 4. Consigner les réponses dans un rapport ne dépassant pas 10 pages 5. Valider le rapport à la fin de la session. Les cinq thèmes du cadre d'analyse sont : *1. Analyse critique du cadre des OMD en termes d'avantages et de limites* *2. Analyse de l'architecture du cadre futur à mettre en place* *3. Les priorités à inscrire à l'Agenda post 2015* *4. Configuration du cadre futur post 2015* *5. Gouvernance et paix.* Les Ateliers Consultatifs Provinciaux se sont déroulés en 7 jours suivant les étapes ci-après : 1. ***Une session d'ouverture*** (jour 1) avec comme temps forts : - *La cérémonie d'ouverture ;* - *La constitution des sous-groupes thématiques de travail* - La séance d'information des membres des sous-groupes 2. ***Travaux en groupes*** (jours 2 et 3) Après la séance de mise à niveau des membres, chaque groupe a eu à

		répondre aux questions portant sur les différents thèmes retenus. 3. ***Travaux en plénière*** (Jours 4 et 5) Les travaux en plénière se sont déroulés de la manière suivante : - Présentation et restitution des résultats par les rapporteurs des sous-groupes ; - Enrichissement par les membres des sous-groupes ; - Débats et échanges ; - Validation du rapport provincial. 4. ***Rédaction du rapport*** provincial par l'équipe restreinte (jour 6) 5. ***Validation et endossement*** du rapport provincial par les parties prenantes de chaque province en présence du Gouverneur de province et/ou d'un membre du Gouvernement provincial, et transmis au Comité de Coordination des consultations (jour 7) Cette validation s'est effectuée au cours d'une cérémonie de clôture présidée par le Gouverneur de Province, ce de la manière suivante : - Présentation des participants ; - Lecture du rapport synthèse ; - Enrichissement du rapport synthèse par les Ministres Provinciaux et les participants ; - Adoption du rapport synthèse des travaux de l'atelier par tous les participants, y compris les membres de l'Exécutif Provincial ; - Discours de clôture : o Mot de remerciement du Haut Commissaire en charge du Plan o Mot du Coordonnateur Provincial du Bureau Conjoint des Nations Unies o Mot de clôture du Gouverneur de Province - Hymne national ; - Cocktail.
Le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies **Les agences du Système des Nations Unies** (PNUD, UNIFEM, PAM, ONUSIDA, UNDSA, UNICEF, FAO, OIT)	***Phase 2 : Lancement officiel du processus et démarrage de la Revue documentaire. Cette phase a connu entre autres les activités ci-après :*** • Organisation de l'atelier de lancement du processus par le Vice-Premier Ministre en charges du Budget, Représentant du Premier Ministre et le Coordonateur • Organisation de réunions de coordination entre le comité et les	**III. Organisation de l'atelier de validation du rapport national** La tenue de l'atelier de validation technique des consultations nationales a consisté à mener une discussion croisée, sans dévoiement, sur les différents thèmes développés lors des consultations provinciales et rendre compte de la vision partagée par les différentes parties prenantes au niveau de l'ensemble du pays.

	consultants ; • Démarrage de la revue documentaire ; • Elaboration des TDR de consultations provinciales ; • Identification des parties prenantes des consultations au niveau des provinces ; • Validation de la revue documentaire.	L'atelier de validation politique du Rapport général des consultations nationales a prévu de réunir plus ou moins 150 personnes ressources venant de 11 provinces à raison de 4 par province [Gouverneur de province, Chef de Division du plan, deux représentants de la société civile ayant participé aux ACP] et les participants au niveau des instances nationales [Membres du gouvernement, chefs de mission de Coopération, Partenaires au développement, Délégués nationaux de la société civile]. Les tâches de l'atelier ont consisté en : - le traitement et l'analyse du rapport synthèse des consultations provinciales par le Comité National de Coordination ; - la production du rapport national et sa validation au deuxième jour qui s'est faite sous les auspices d'un Haut membre du Gouvernement avec un accompagnement médiatique fort appuyé donnant un écho amplifié sur les grandes perspectives qui en font la substance.
Les associations des femmes, des jeunes, des groupes vulnérables, des Universités et des étudiants	***Phase 3 : Organisation des ateliers consultatifs provinciaux. Cette phase a connu entre autres les activités ci-après :*** • Identification des personnes ressources devant faciliter les consultations provinciales ; • Identification des représentants du Ministre du Plan national devant accompagner le processus au niveau des provinces ; • Production du canevas de Rapport-type des consultations provinciales par le Comité National de Coordination ; • Organisation de missions en provinces des représentants (missionnaires) du Gouvernement central ; • Organisation des ateliers consultatifs provinciaux dans les 11 provinces de la RDC ; • Production et dépôt des Rapports des consultations provinciales ; • Examen de la recevabilité des rapports provinciaux ;	

Les représentations syndicales des travailleurs et des fédérations des entreprises	***Phase 4 : Organisation de l'atelier de validation du rapport des consultations nationales. Cette phase a connu entre autres les activités ci-après :*** • Consolidation des rapports des consultations provinciales dans un rapport national ; • Examen de la recevabilité du dit rapport par le Comité National de Coordination ; • Validation nationale du rapport. • Transmission du rapport national à New York au siège des Nations Unies	

CONSULTATION CONTENT					
Stakeholders	WHAT?	WHY?	WHO?	HOW?	WHEN?
Les Ateliers Consultatifs Provinciaux : en moyenne 50 participants dans les 11 provinces que constitue la RDC. Au total plus de 550 personnes composées des membres du Gouvernement (dont les représentants des Ministères, les experts, les Chefs de Divisions, etc.), des organisations de la société civile (dont les organisations des femmes et les jeunes), des Partenaires au développement (MONUSCO, PNUD, UNICEF, UNFPA, CTB, ONGs internationales, etc.), des Universités, des confessions	**Paix et sécurité**	Les conflits armés sont à la base de la paupérisation et des déplacements massifs des populations	Gouvernement, Les Nations Unies, les Pays frontaliers de la RDC	Les accords de paix devront être trouvés par le Gouvernement avec l'appui des ses partenaires notamment les Nations Unies	Immédiat
	Protection de l'Environnement et lutte contre le changement climatique	La destruction massive des forêts et de la faune, et la gestion des ressources naturelles de la RDC ne sont pas bénéfiques aux peuples autochtones. Il s'observe également l'extension des infrastructures et de l'agriculture qui détruit l'écosystème	Gouvernement et Partenaires au développement, pays frontaliers et les Nations Unies	Tenir compte des bénéfices dans le cadre de la REDD+ et la gestion durable des éco systèmes forestiers	15 ans
	Accroissement des populations	La RDC doublera sa population tous les 25 ans à venir. Le taux d'accroissement de la population de la RDC est préoccupant par rapport au développement économique du	OIT, UNFPA, Gouvernement,	La maîtrise de la démographie	20 ans

religieuses, des assemblées provinciales, ont été tous impliqués aux discussions nationales pour conduire les réflexions internationales sur le développement post 2015.		pays			
	Chômage des jeunes	Quatre jeunes sur cinq sont en chômage, près de 90%.	Gouvernement, BIT, PNUD et autres partenaires	Amélioration du climat des affaires favorisant les investissements créateurs d'emploi	10 ans
	Accès aux soins de santé pour tous	Une structure de soins de santé primaires est nécessaire pour aider à réduire la mortalité maternelle et infantile.	OMS, UNICEF, UNFPA, autres partenaires, Gouvernement	accroissement du budget alloué au secteur de la Santé	10 ans
	Migrations et Urbanisation	Les conflits armés ont occasionné des mouvements de déplacements internes importants des populations. Les déplacements massifs de ces dernières années ont touché les campagnes qui se sont vidées et les villes d'accueil ont vu se développer un urbanisme précaire. La pression démographique sur les espaces urbains, sur les infrastructures et sur les services déjà insuffisants s'est accrue	Jeunes, Femmes et enfants, ONU-Habitat, OIM, autres partenaires et Gouvernement	Consolider les efforts de stabilisation. Relancer les activités traditionnelles de subsistance des populations déplacées , notamment l'agriculture et la transformation locale des produits de base.	10 ans
	Financements pour lutter contre la pauvreté	Une aggravation du déficit budgétaire consécutive à une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes, causée par l'accroissement des dépenses de	Gouvernement et la Communauté internationale (Agences du Système des Nations Unies, bailleurs de fonds)	Développer un nouveau partenariat international aidant les pays en proie aux conflits armés à faire face aux besoins supplémentaires.	15 ans

		souveraineté liées à la redondance des guerres et des conflits armés successifs qui déstabilisent le pays		Mettre en place des réformes des finances publiques pour mobiliser plus des ressources nationales et éviter les fuites de capitaux par évasion ou fraude fiscales.	
CONSULTATION CONTENT (suite)					
Stakeholders	WHAT?	WHY?	WHO?	HOW? Les ré-commandations	WHEN?
Les jeunes de la RDC ont été consultés dans le cadre de la vision sur l'agenda post 2015, du 18 au 19 avril 2013. Plus de 60 jeunes participants de Kinshasa sont venus des organisations et mouvements de la jeunesse, des Universités, des organisations des jeunes vivant avec le VIH, et les jeunes vivant avec handicap. Les provinces notamment le Katanga, le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Bas- Congo (5 personnes par province) ont pu contribuer aux discussions via les médias sociaux à travers l'internet (Hang out, liveminutes, skype,	**VIH/Sida**	- Nombre très important des PVV éligibles au traitement à base d'antirétroviraux mais non pris en charge ; - Manque de paquets de services intégrant l'ETME; - Manque des structures de prise en charge ; - Faible appropriation de la lutte par le Gouvernement ; - Faible allocation budgétaire au secteur de la santé ; - Déficit du leadership et faible appropriation des jeunes à la lutte ; - Moindre application de la gouvernance dans la gestion des fonds	Gouvernement, Partenaires au développement et les Jeunes, PNMLS.	Faciliter l'accès accru aux ressources pour les jeunes dans le cadre de la lutte contre le VIH ; Promouvoir les cadres et structures qui prônent l'approche « par les jeunes et pour jeunes » ; Couvrir au maximum toutes les zones de santé de la RDC de tous les paquets dans l'intervention de la lutte contre le VIH/sida	Continuellement
	Santé de la reproduction	Persistance de la mortalité maternelle ; La pauvreté de la femme comme facteur	Gouvernement, Partenaires au développement (UNFPA, UNIFEM, UNICEF) et les Jeunes	Allouer un budget conséquent pour la santé, spécialement la santé de la reproduction et	Court, moyen et long terme

facebook)		déterminant ; Les prestataires moins qualifiés ; Peu de services qui intègrent les programmes conviviaux pour adolescents et jeunes ; Faible fréquentation et accès des jeunes aux différents services de santé		le VIH/Sida Réaliser le recensement général de la population pour connaître les besoins en planification, en santé, en emploi, etc. Améliorer l'accès accru aux services de planning familial	
	Genre et les droits humains	Le non respect des textes sur les droits humains dans leur intégralité ; Violences sexuelles dans le contexte des guerres La pauvreté de la femme et de la jeune fille; Insuffisance des structures gouvernementales de promotion de la jeune fille et de la femme	Gouvernement, Justice, Armées, Police, Partenaires au développement (UNFPA, PNUD, MONUSCO, UNICEF) et les Organisations des Femmes et des Jeunes	Renforcer l'arsenal juridique contre les violences faites à la femme et effectivité de la sanction ; Accentuer la lutte contre la pauvreté de la jeune fille et de la femme ; Promouvoir ardemment la scolarité et l'autonomisation de la fille ; Améliorer les conditions de la femme et de la jeune fille ; Rendre multisectorielle la lutte contre les violences sexuelles et autres violences faites à la femme ; Prise en charge holistique des victimes des violences.	15 ans

CONSULTATION DOCUMENTATION		
Stakeholders	Documentation (please attach relevant docs, photos, video links etc.)	Validation method
	Voir site du Ministère du Plan Nous devons y attacher les différentes photographies qui ont été transmises au comité de coordination ainsi que les listes de présence	En vue de permettre l'adoption du rapport synthèse des consultations en plénière de clôture, l'on a procédé à sa lecture et à son enrichissement. Des observations ont été formulées et versées au Comité National de pilotage du processus. Moyennant enrichissements apportés, le rapport synthèse a été adopté par acclamation.

Assessment of Feedback from Stakeholders (Évaluation des réactions des parties prenantes) :

Stakeholder A(group/region/section): Priorities, trends, emerging issues (Un des intervenants (groupe / région / section): les priorités, les tendances, les questions émergentes) :

Les leçons que les consultations ont permis de tirer de la mise en œuvre des OMD montrent qu'au niveau des provinces de la RDC, sur les huit objectifs, quelques cibles seulement pourraient être atteintes à l'horizon fixé si des efforts supplémentaires sont fournis. Il s'agit de l'accroissement du taux de scolarisation et de l'équité scolaire.

Le cadre futur devra reposer sur les fondements suivants :

- Renforcer la gouvernance et les conditions de paix sur le plan national et mondial;
- Promouvoir la démocratie et les droits de l'homme ;
- Promouvoir une croissance économique inclusive et pro-pauvre, plus favorable aux plus démunis;
- Promouvoir l'emploi décent et stable en particulier pour les jeunes, y compris des femmes ;
- Réduire les inégalités sociales et les discriminations de tout genre;
- Améliorer et élargir l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain (Eau, éducation, santé,…)
- Améliorer le cadre de vie (habitat, assainissement, eau, électricité, technologies de l'information…) ;
- Eliminer l'extrême pauvreté ;
- Assurer la sécurité alimentaire pour lutter contre la faim;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Lutter contre les grandes épidémies qui menacent plusieurs populations.
- Réduire le déficit communicationnel ;
- Renforcer la sécurité dans les régions en proie aux violences et à toutes formes d'élimination massive des populations;
- Restaurer et consolider l'autorité de l'Etat pour faire face aux défis des temps modernes ;
- Lutter contre le changement climatique pour assurer un environnement durable ;
- Poursuivre la prospection des ressources naturelles compatibles avec la gestion durable;
- Promouvoir une coopération internationale gagnant-gagnant ;
- Susciter un partenariat mondial participatif et inclusif pour le développement ;
- Promouvoir la solidarité internationale.

CONSULTATION RESULTS

2-3 page summary: UNCT/RC's take on the overall themes that came up via the consultations. What were the areas of consensus and divergence amongst the different stakeholders?

Quels ont été les points de consensus et de divergence entre les différentes parties prenantes?

- L'absence de la prise en compte des aspects aussi importants que la promotion de la gouvernance, la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme qui constituent le gage du développement. Or, il est notable que l'absence de ce gage met le pays en état de fragilité et d'instabilité dont la permanence n'offre pas de chances au pays de se livrer à une programmation fiable de long terme.
- Le partenariat mondial a manqué des mécanismes de redevabilité vis-à-vis des engagements pris

concernant l'aide au développement dans les pays pauvres en proie à la vulnérabilité.

- La négligence de l'implication des communautés de base lors de la définition des OMD qui sont restés comme un exercice intellectuel dont les connaissances sont restées le seul apanage des experts. En plus, le cadre est resté dans un mutisme faute d'être accompagné d'une stratégie de communication efficiente.

How can we build on the consultations? **Comment pouvons-nous baser sur les consultations?**

Items on the National Development agenda: **L'ordre du jour national de développement**:	
Emerging cross-border/(sub)regional issues: **Émergentes transfrontalières / (sub) questions régionales:**	
Priorities for the Global Development agenda: **Les priorités du programme de développement mondial:**	Le cadre futur devra reposer sur les priorités suivantes : • Renforcer la gouvernance et les conditions de paix sur le plan national et mondial; • Promouvoir la démocratie et la promotion des droits de l'homme ; • Promouvoir une croissance économique inclusive ; • Promouvoir l'emploi décent et stable, en particulier, des jeunes y compris des femmes ; • Réduire les inégalités sociales et les discriminations ; • Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain (Eau, éducation, santé,…) ; • Améliorer le cadre de vie (habitat, assainissement, eau, électricité, technologies de l'information…) ; • Eliminer l'extrême pauvreté ; • Assurer la sécurité alimentaire pour lutter contre la faim ; • Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; • Lutter contre les grandes épidémies qui menacent plusieurs populations ; • Réduire le déficit communicationnel ; • Renforcer les mesures sécuritaires ; • Consolider l'autorité des Etats pour faire face aux défis du temps moderne ; • Lutter contre les changements climatiques pour assurer un environnement durable ; • Poursuivre la prospection des ressources naturelles compatibles avec la gestion durable; • promouvoir une coopération internationale gagnant-gagnant ; • Susciter un partenariat mondial participatif pour le développement.

Additional Comments, Observations:

Les consultations se sont déroulées dans un contexte communicationnel apaisé. Cependant quelques difficultés ont surgi quant à la maîtrise de toutes les facettes de leurs enjeux. Il s'agit de :

- Déficit de vulgarisation du processus des consultations post 2015 ;
- Débordement des débats hors du cadre d'analyse et tendance à confondre la consultation avec l'évaluation du programme du gouvernement ;
- Disparités dans la compréhension des questions posées selon les opinions politiques ;
- Insuffisance de statistiques élaborées pour bien appréhender les évolutions ;
- Difficultés à faire participer les délégués des territoires qui n'ont pas pris part aux discussions faute des ressources ;
- Récurrence de certaines questions : mode d'accès au pouvoir, démocratie, décentralisation, alternance du

pouvoir politique à tous les niveaux, critique contre « autochtonisation », « tribalisation » et régionalisation dans l'administration publique, l'armée, la police et les services de sécurité.

Configuration du cadre futur

Les conclusions tirées des consultations étalent 14 objectifs qui pourraient constituer l'ossature de l'agenda post 2015. Elles maintiennent les 8 OMD ; soit en les reformulant ; soit en les intégrant comme cibles. Et elles ont formellement ajouté 6 nouveaux objectifs ayant trait à la gouvernance, à la paix et sécurité, à la justice, aux droits de l'homme, à la croissance économique inclusive et au travail décent et durable. La remarque générale est que certaines cibles sont moins précises ; ce qui appelle un travail pour leur meilleur recadrage.

Tableau 1. RDC, proposition des objectifs de développement post 2015

Objectifs	Cibles
1. Promouvoir la bonne gouvernance	1.a. Renforcer l'autorité de l'Etat 1.b. Promouvoir la démocratie 1.c. Assurer une gestion rationnelle des ressources 1.d. Créer les conditions favorables à la croissance et au développement
2. Consolider la paix dans la région et lutter contre les violences dégradantes	2.a. Eliminer tous les groupes armés actifs et le terrorisme dans la région et inverser la tendance actuelle de leur prolifération 2.b. Promouvoir des mécanismes de dialogue et de cohabitation entre populations civiles et les hommes en uniformes 2.c. Réduire des foyers de conflit inter Etats et inter Communautaires
3. Promouvoir la justice pour tous	3.a. Assurer l'accès à une justice équitable pour tous, 3.b. Lutter contre l'impunité et la corruption 3.c. Garantir le respect des droits humains à tous 3.d. Créer un cadre juridique qui sécurise tout le monde
4. Réduire l'extrême pauvreté	4.a. Réduire la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat 4.b. Réduire la proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale 4.c. Assurer le plein emploi pour tous
5. Réduire les risques d'insécurité alimentaire	5.a. Réduire la proportion de la population qui souffre de la faim 5.b. Augmenter le budget alloué au secteur agricole
6. Améliorer la santé pour tous	6.a. Lutter contre le VIH/Sida, le Paludisme et d'autres

	grandes maladies
	6.b. Garantir un service sanitaire universel de qualité
7. Réduire la mortalité maternelle et infantile	7.a. Réduire le taux de mortalité infantile
	7.b. Réduire le taux de mortalité infanto-juvénile
	7.c. Ramener à la baisse le taux de mortalité maternelle
	7.d. Accroitre le taux de la couverture sanitaire
	7.e. Augmenter le taux de fréquentation des structures médicales
8. Assurer l'éducation pour tous	8.a. D'ici 2025, donner à tous les enfants, filles et garçons dans le monde, la chance de terminer le cycle complet d'étude primaire ;
	8.b. D'ici 2025, réduire de 80% le taux d'analphabétisme chez les jeunes et adultes;
	8.c. D'ici 2025, 80% des jeunes et adultes hors système éducatif intègrent et achèvent le cycle de formation professionnelle et technique
9. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme	9.a. Eliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2025 si possible, et cela à tous les niveaux de l'enseignement formel et non formel
10. Assurer un environnement durable	10.a. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales
	10.b. Réglementer l'exploitation rationnelle des ressources naturelles
	10.c. Mettre en place un mécanisme de gestion rationnelle et durable des écosystèmes au profit de la population
	10.d. Réduire l'impact des activités humaines sur les changements climatiques
11. Améliorer le cadre de vie des populations	11.a. Réduire de 70% le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable
	11.b. Augmenter la proportion des populations qui ont accès à l'électricité
	11.c. Accroître la proportion des populations qui ont accès à un habitat décent
	11.d. Assainir le cadre de vie
	11.e. Augmenter la proportion des populations qui accèdent aux nouvelles technologies de communication

12. Garantir un travail décent et durable à tous	12.a. Mettre en place des mécanismes qui favorisent la création d'emploi décent et durable 12.b. Augmenter la proportion des jeunes qui accèdent à un emploi décent 12.c. Asseoir une politique salariale juste et équitable
13. Mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement	13.a. Mettre en place les mécanismes de redevabilité 13.b. Augmenter l'aide aux pays pauvres et moins avancés 13.c. Favoriser les conditions sécuritaires et promouvoir la paix dans le monde 13.d. Créer un système de communication efficace pour un partenariat de développement fructueux 13.e. Renforcer les mécanismes de coopération régionale
Créer les conditions d'une croissance économique inclusive	14.a. Augmenter le budget alloué aux secteurs sociaux 14.b. Assurer une meilleure redistribution du revenu national 14.c. Augmenter le niveau d'investissement public et privé
15. Réduire la malnutrition chronique chez les enfants	15.a. Promouvoir l'alimentation de la mère, du nourrisson et du jeune enfant 15.b. Lutter contre les carences micronutriments 15.c. Promouvoir la prise en charge des enfants souffrant de la malnutrition aigüe 15.d. Soutenir les autres interventions indirectes de nutrition

Some tips for reporting on national consultations:

Les consultations nationales ont été conduites par :

- **Equipe de Supervision**
  - **Mr VUNABANDI KANYAMIHIGO**, Ministre du Plan et Suivi de la Mise en Œuvre de la Révolution de la Modernité

- **Comité National de Coordination**

- **Comité de Pilotage**
  - **Mr MIBULUMUKINI NA MBEKA Roger**, Directeur du Cabinet du Ministre du Plan et SMRM
  - **Mr TSHILOMBO Dénis**, Conseiller du Ministre du Plan et Point focal du processus
  - **Mme MUKIRANFI Modestine**, Directeur des études macroéconomiques au Ministère du Plan et SMRM
  - **Mme BOMBOKO Francesca**, Coordonateur de l'Observatoire congolais de la pauvreté et des inégalités (OCPI)
  - **Mr Ernest MBAMU, du PNUD**
  - **Mr TAIB DIALLO, du PNUD**
  - **Mr Dominique KABEYA, du PNUD**
  - **Mr KASONGA Pierrot,** Directeur de la planification régionale

- **Equipe des Consultants**
  - **Mr SHIKAYI André**, Consultant national principal
  - **Mr AMICI Abdallah**, Consultant national assistant

- **Comité de pilotage**

MEMBRES	INSTITUTIONS

- **Equipe de facilitateurs provinciaux**

PROVINCES	FACILITATEURS PROVINCIAUX
1. BAS-CONGO	ELINOR MOANDA
2. BANDUNDU	BONGOLO LEBADU
3. EQUATEUR	BOMPENDA BO' NKUMU
4. KASAI OCCIDENTAL	KAMBALE KAMABU
5. KASAI ORIENTAL	KANDA MARCEL
6. KATANGA	BALINGA BOYEWA DAMAS
7. KINSHASA	KASONGA MBELU PIERROT
8. MANIEMA	KAKURA BAUDOUIN
9. NORD KIVU	KITE NDUWA
10. PROVINCE ORIENTALE	ABDALLAH AMICI
11. SUD KIVU	BUJIRIRI MFUNE DESIRE

ANNEXE 6

ATELIER DE PRESENTATION DU RAPPORT ANALYTIQUENATIONL SUR L'AGENDA INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT POST 2015

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DU PLAN ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REVOLUTION DE LA MODERNITE A l'OCCASION DE L'OUVERTURE DE L'ATELIER DE VALIDATION POLITIQUE DU RAPPORT NATIONAL SUR LES CONSULTATIONS DE L'AGENDA INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT POST 2015
Kinshasa 18 septembre 2013

- **Mesdames et Messieurs les Ministres et Vice-Ministres,**
- **Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants Résidents des Partenaires Techniques et Financiers,**
- **Monsieur le Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa,**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants du secteur privé et de la société civile,**
- **Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis de m'exprimer devant vous ce jour pour procéder à l'ouverture des travaux de cet atelier consacré à la validation politique du Rapport National des consultations sur l'Agenda international de développement Post 2015.

Je m'en réjouis parce qu'au terme de fructueuses et inclusives consultations provinciales, nous sommes tous conviés aujourd'hui à prendre nos responsabilités afin d'engager le pays dans une démarche décisive où ensemble nous devons garder le cap vers une vision de développement durable.
Car comme dit l'adage, gouverner, c'est prévoir. Et dans le nouveau contexte de l'incontournable mondialisation, gouverner, c'est par ailleurs interagir avec les autres nations et peuples, en cherchant chaque fois à faire partager et au mieux, à faire prendre en compte les valeurs, les options, en un mot la vision de son peuple.

Dans ce cadre, il importe pour chaque peuple et chaque nation de se forger une vision. C'est ici qu'il faut saluer le leadership fécond de Son Excellence Monsieur le Président de la République qui s'est exprimé à travers les idées-forces de la Révolution de la Modernité comprises comme une vision stratégique de l'action du Gouvernement pour les prochaines années.

Et lorsque la vision a été tracée, nous devons nous l'approprier et donc, nous en servir comme plan de navigation dans la confection de nos stratégies, de nos programmes et politiques. C'est là toute la démarche retenue dans l'élaboration du Programme d'Actions du Gouvernement pour les années 2012-2016.
Mais qu'en est-il de l'après 2016 ? C'est ici le lieu d'indiquer la volonté du Gouvernement de conduire à bon port la réalisation de l'Etude Nationale Prospective.
Cette dernière doit en définitive nous permettre de disposer des scénarii de développement de notre pays pour les 25 à 30 années à venir, de manière à concrétiser notamment l'émergence de la République Démocratique du Congo à l'horizon 2030.

- **Distingués invités**
- **Mesdames et Messieurs**

Je viens de souligner que gouverner aujourd'hui, c'est interagir avec les autres gouvernants et peuples. Je voudrais ici remercier, au nom du Gouvernement, tous les partenaires qui se sont investis afin que la République Démocratique du Congo, notre Pays, figure parmi les 50 états ciblés par les Nations Unies pour participer à la consultation mondiale sur l'agenda international de développement post 2015.

En effet, à l'approche du terme choisi en 2000 pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD en sigle) à savoir l'année 2015, la Communauté Internationale

s'est donné la possibilité de définir de nouvelles priorités et une nouvelle vision pour les années au delà de 2015.

En faisant partie de 50 pays cibles et grâce aux conclusions de nos consultations provinciales et nationale, la République Démocratique du Congo a ainsi une précieuse opportunité pour faire partager son point de vue sur les trois questions fondamentales qui sous-tendent la démarche de Monsieur le Secrétaire Général des Nations-Unies quant à l'agenda de développement post 2015 à savoir :

- Faut-il maintenir les OMD dans leur forme actuelle, en s'accordant simplement un délai supplémentaire ?
- Faut-il revoir à fond les objectifs et les indicateurs, pour tenir compte des changements des priorités en matière de développement et de résultats obtenus dans la réalisation des OMD ?
- Ou bien, ne faut-il pas en finir avec les OMD en les remplaçant par un programme entièrement nouveau, axé non seulement sur le développement social proprement dit, mais également intégrant les moyens pouvant permettre de mieux réaliser les OMD, en abordant toutes les problématiques des questions liées aux infrastructures, à la sécurité, à l'inclusion politique et à la bonne gouvernance ?

Répondre de manière responsable et inclusive à ces trois questions, tel était le pari que le Gouvernement devait gagner, en organisant les consultations provinciales de mi-décembre 2012 à mi-mai 2013 dans les 11 provinces administratives de notre pays.
Susciter des réactions et recueillir de nos communautés de base les opinions sur ces questions, formuler enfin des recommandations pertinentes et cohérentes, tel fut le principal leitmotiv de cet exercice, dont nous saluons l'aboutissement aujourd'hui et qui a conduit à réunir à chaque consultation provinciale, les différentes couches sociales et catégories socio-professionnelles.

- **Distingués invités**
- **Mesdames et Messieurs**

Il est bon à ce stade d'une part, d'évoquer succinctement et rapidement le point de départ de nos réflexions au sein de différentes consultations provinciales et d'autre part d'indiquer les propositions finales qui en sont ressorties. Comme le suggèrent les trois questions à la base de la démarche de Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, l'état de la mise en œuvre à ce jour des OMD a constitué le point de départ de nos réflexions.
Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo, à l'instar des autres pays membres des Nations-Unies, a souscrit en 2000 à la déclaration fixant les Objectifs du Millénaire pour le Développement, OMD en sigle. A titre de rappel, il s'agit de :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité infantile ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;
- Assurer un environnement durable ;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Selon le Rapport National 2010 de suivi des OMD, il est ressorti que le pays a fait des progrès significatifs dans certains secteurs, mais que malgré ces efforts, en RDC comme dans bien d'autres pays touchés par les conflits, le pari de l'atteinte des OMD est loin d'avoir été gagné à la veille de l'expiration de la date butoir de 2015 pour la réalisation des OMD.

Toutefois, il y a lieu de reconnaitre que les OMD ont constitué un cadre utile pour les stratégies nationales de développement et ont permis d'améliorer la qualité du dialogue entre les gouvernements et les partenaires au développement.

Les discussions au sein des consultations provinciales ont, dans un premier temps, permis de faire une analyse critique du cadre des OMD en termes d'avantages et limites, pour ensuite dégager les opportunités qui s'offrent à la RDC dans le cadre de l'agenda post 2015. Il a été ensuite question de mettre en place l'architecture du cadre futur. A cet effet, les consultations ont mis en exergue les objectifs prioritaires à inscrire dans l'agenda post 2015, les actions à mener, les

responsabilités des uns et des autres dans la conduite de ces actions ainsi que le type de partenariat à développer.

De plus, les échanges à travers les consultations provinciales ont mis en avant deux préoccupations fondamentales. La première est que les objectifs existants au niveau des OMD et relatifs à la réduction de la pauvreté, à la santé, à l'éducation, à l'autonomisation des femmes, à l'eau et à l'assainissement, à la gestion de l'environnement, ainsi qu'au partenariat mondial demeuraient pertinents, même si au niveau des cibles spécifiques à poursuivre, des ajustements étaient nécessaires.

La seconde préoccupation concerne la nécessité impérieuse de prendre en compte les objectifs liés à la promotion de la gouvernance, à la consolidation de la paix et de la justice pour tous, au renforcement de l'Etat et enfin à la recherche d'une croissance économique inclusive.
Ainsi, à l'issue des travaux des consultations provinciales, les propositions des objectifs de développement post 2015 retenues sont les suivantes :

- Promouvoir la bonne gouvernance ;
- Consolider la paix dans la région et lutter contre les violences dégradantes ;
- Promouvoir la justice pour tous ;
- Réduire l'extrême pauvreté ;
- Réduire les risques d'insécurité alimentaire ;
- Améliorer la santé pour tous ;
- Réduire la mortalité maternelle et infantile ;
- Assurer l'éducation pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ;
- Assurer un environnement durable ;
- Améliorer le cadre de vie des populations ;
- Garantir un travail décent et durable à tous ;
- Mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement et ;
- Créer les conditions d'une croissance économique inclusive.

Par ailleurs les opinions recueillies, au cours de différentes consultations nationales, révèlent qu'aujourd'hui, à ce stade de la reconstruction de notre pays, presque tout paraît encore prioritaire et le Gouvernement est appelée à faire preuve de beaucoup de réalisme et de cohérence pour relever les défis qui demeurent immenses. Il est par conséquent utile de disposer d'un cadre normatif qui permette d'élaborer des programmes pertinents en vue de résoudre de manière efficiente les problèmes multiples soulevées par nos communautés de base.

- **Distingués invité,**
- **Mesdames et messieurs,**

Nous attendons tous de ces assises, qu'elles puissent contribuer à la construction de l'avenir de notre pays autour d'un dessein collectif, issu des consultations nationales et capitalisé par les valeurs et des ambitions communes.
Au nom du Gouvernement, je voudrais remercier vivement tous les hommes et toutes les femmes qui ont pris part à ces consultations. Ces derniers mois, dans le cadre de la tenue des consultations provinciales et de la préparation de la consultation nationale, le Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité a eu à organiser de nombreuses missions de terrain et je me dois ici de saluer le dynamisme, la compétence et même l'abnégation des cadres et agents de l'administration publique, tant au niveau central que des provinces, qui ont eu à œuvrer dans des conditions de travail parfois difficiles.

Grace à leur engagement, leur participation active et leur collaboration, le Gouvernement a pu envoyer, dans les délais au Secrétariat Général des Nations-Unies, le Rapport synthétique des consultations provinciales et finaliser le Rapport analytique que nous avons à valider aujourd'hui.
Je ne puis oublier les différentes Organisations du système des Nations-Unies ainsi que des Organismes de Coopération bilatérales et multilatérales pour leur contribution déterminante à la conduite du processus des consultations.

Je pense particulièrement :

- au Programme des Nations-Unies pour le Développement,
- au Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance ainsi qu'à
- la Coopération Technique Belge.

Enfin, je salue la collaboration parfaite entre le Gouvernement et la société civile dont l'implication active constitue un gage supplémentaire d'appropriation des thèmes et des idées motrices de la vision du peuple congolais exprimés lors de ces consultations.
Je termine par souhaiter pleins succès à nos échanges et déclare ouverts les travaux de l'atelier de validation politique du Rapport National des consultations sur l'Agenda international de développement post 2015.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DE Mme BARBARA BENTEIN
Coordonnateur Résident par intérim des Activités Opérationnelles du Système Des Nations Unies En Rd Congo

- *Excellence, M. le Ministre du Plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité,*
- *Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,*
- *Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et chefs de Mission de Coopération, Organisations internationales et Agences du Système des Nations Unies,*

- *Mesdames et Messieurs, les représentants des Autorités provinciales,*

- *Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations de la Société civile, des Universités et centres de recherches,*

- *Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités*

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole aujourd'hui, au nom de mes collègues des Institutions des Nations Unies, et d'une façon générale, au nom des partenaires de la RD Congo, à la cérémonie d'ouverture des travaux de validation du Rapport Analytique des consultations nationales pour l'agenda international pour le développement Post 2015.

Cette rencontre est pour nous très importante, car elle clôture un processus de réflexion, de discussions, d'échanges à travers une série de consultations au niveau de toutes les provinces du pays.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il y a juste 10 mois, que nous lancions avec le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, le processus consultatif pour la formulation de la contribution de la RDC au processus global d'élaboration de l'agenda international pour le développement Post de 2015.

A l'instar des 49 pays pilotes désignés par les Nations Unies pour cet exercice, les acteurs de la République Démocratique du Congo, toutes couches socioéconomiques confondues, se sont mobilisés pour conduire ce processus consultatif suivant une dynamique participative et inclusive.
Au total, plus 615 acteurs venus de toute les communes urbaines et de tous les territoires ruraux y ont pris part.

L'énergie positive développée par toutes ces forces vives a eu, comme l'on s'y attendait, pour résultat la production d'une impressionnante moisson d'idées et de propositions consignées dans le rapport synthèse qui nous sera présenté incessamment.
C'est la raison pour laquelle je voudrais au nom du des partenaires et du Système des Nations Unies, féliciter les autorités de la RDC, dont la volonté politique augure de votre engagement résolu, dans la recherche de solutions idoines, aptes à positionner la RDC sur une trajectoire de pacification, d'emergence et de développement.

Aussi, voudrais-je féliciter sincerement, le Ministre du Plan dont l'engagement personnel et bien sûr celui de ses services tant centraux que provinciaux, ont été déterminant pour la bonne conduite du processus consultatif.

Enfin et non des moindre, je voudrais de rendre hommage, à toutes les parties prenantes sans la contribution desquels, la réalisation de ce travail ne serait pas possible.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La RDC continue à jouer un rôle important pour l'avènement ou la conduite des initiatives internationales. Je ne citerai que l'une des plus récentes, à savoir le New Deal pour l'engagement dans les pays fragile et dans la

même lignée, le g7+ dont la Présidente était en visite de travail à Kinshasa, il y a quelques semaines.

Si j'ai tenu à faire allusion au New Deal, c'est précisément parce que cette initiative reste étroitement complémentaire, à celle dont la validation du rapport analytique nous réunit aujourd'hui.

Le New Deal constitue une nouvelle approche de la communauté internationale sur les questions de consolidation de la paix et d'édification de l'Etat dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Comme vous le savez en effet, depuis l'adoption des OMD en l'an 2000, de nombreuses évolutions ont marqué la marche des sociétés humaines. La problématique de la pauvreté est devenue plus fluide, et de plus en plus liée aux problèmes d'inégalité et de discrimination qui affectent un grand nombre de personnes vulnérables et exclues.

Par ailleurs, de nouveaux défis liés au changement climatique, à la croissance démographique, à l'emploi des jeunes, aux migrations, et à l'urbanisation ont pris de l'importance, imprevu il y a 15 ans.

C'est pourquoi, le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé cette initiative en indiquant, que la communauté internationale doit continuer à apporter son soutien à l'accélération de la réalisation des OMD , pendant que les débats sur le programme de développement qui leur succèdera après 2015, doivent déjà être entamés.

Les consultations nationales dont les résultats nous seront présentés aujourd'hui ont eu pour objectif de favoriser un débat participatif et inclusif. Le but poursuivi par les Nations Unies a été qu'elles servent de base et fournissent des idées pour :

- créer une vision mondiale commune de l'avenir que nous voulons, et formuler des recommandations claires à l'attention des gouvernements, de la société civile et des parties prenantes au sens large ;
- amplifier les voix des pauvres et autres groupes exclues des processus de négociations officielles ; et
- appuyer les processus intergouvernementaux de sorte qu'ils soient conformes aux aspirations de la société toute entière pour l'action au-delà de 2015.

Je voudrais ici vous féliciter de ce que les consultations, par de-là leur caractère national, car ayant couvert l'ensemble des Provinces de la RDC, ont été largement participatives et inclusives. Tous les acteurs nationaux du développement (gouvernementaux et non-gouvernementaux) autant que les partenaires extérieurs, y ont contribué. Et les recommendations qui en sont issues sont fort pertinentes.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le dialogue et les recommendations ont permis aux congolais d'apprécier leurs conditions de vie, et d'anticiper l'avenir de leur société à travers une vision holistique de leurs responsabilités propres sur les voies et moyens pour gagner la seule guerre qui vaille pour une nation moderne : celle de la lutte contre la pauvreté et et pour un développement équitable et durable.

Les recommandations sont inscrites en droite ligne des orientations des chefs d'Etat et Gouvernement issues de Rio 2012, à savoir que les objectifs du nouvel agenda international devraient s'appuyer sur les OMD, mais en prolongeant la perspective du développement de plusieurs longueurs.

C'est ainsi que nous comprenons la pertinence de recommandations relatives à la consolidation de la paix, à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement institutionnel, à l'accès équitable et universel aux services sociaux de base, à la promotion des droits humains, de l'état de droit, de la croissance économique inclusive, de l'emploi décent et du développement durable.

Pour terminer, je voudrais vous assurer que le Système des Nations Unies mettra tout en œuvre pour soutenir le Gouvernement dans son rôle de pilote, de coordination et de mise en œuvre de ses plans nationaux et sectoriels mais

également des recommandations du cadre de développement de l'après-2015.
Ce soutien, nous l'étendrons également aux organisations non gouvernementales, aux parlementaires, aux médias, aux institutions académiques, en étroite coopération avec les autres partenaires techniques et financiers.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

MOT DE LA SOCIETE CIVILE

EXCELENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE EXCELENCES MESDAMES ET MONSIEURS LES MINISTRES MONSIEUR LE COORDONATEUR RESIDENTDU SYSTEME DES NATIONS-UNIS DISTINGUES INVITES VOS TITRES ET QUALITES

Nous commençons d'abord par saluer les efforts du gouvernement dans la recherche des voies et moyens pour stabiliser le cadre macro économique de notre pays.
Cela se traduit par la volonté manifeste d'opérer des réformes dans différents secteurs prioritaires influençant directement la vie de nos populations. Aussi, nous prenons acte des ses engagements dans diverses processus du partenariat mondial, et espérons que cette volonté sera soutenue et continue.
Nous voulons aussi par la même occasion, remercier le gouvernement pour l'intérêt qu'il porte à la société civile en l'associant comme partenaire dans toutes ces réformes.

A preuve, que pour ce qui concerne les consultations nationales sur les OMD, la société civile est représentée au sein du comité de pilotage national de ce processus. A ce titre, elle a participé à l'élaboration des termes de références de ces consultations.
En outre, nous avons été associés aux différentes réunions de suivi sur l'évolution des enquêtes. A travers leurs associations, certains de nos collègues ont participé d'une manière indirecte aux consultations en provinces.
Cependant, nous tenons à attirer l'attention de tous les partenaires pour un meilleur système de communication eu ce qui concerne différentes activités liées aux différents processus (OMD, partenariat de Busan et autres).

Cela étant, le rapport que nous avons aujourd'hui, traduit les aspirations profondes de nos populations sur les objectifs de l'agenda de développement post 2015 qui peuvent se résumer en une phrase : « la recherche et la consolidation de la paix, l'orthodoxie dans la gouvernance de la nation en vue de l'amélioration des conditions des vies des populations ».

En ce qui concerne l'opinion issue de ces consultations sur le partenariat mondial, quelques préalables semblent utiles pour l'efficacité du prochain cadre du partenariat mondial.

Les Etats moins avancés devront harmoniser leurs stratégies de développement au regard des engagements pris dans le cadre du New Deal, le besoin de mobilisations accrue des ressources internes de ces pays, et la prise en compte des spécificités de chaque pays doivent faire l'objet d'une attention particulière.
Nous tenons ici a nous rappeler l'implication et l'engagement de la société civile dans le processus de la lutte contre la pauvreté à travers sa participation efficace dans l'élaboration des DSCRP et à différents cadres de réflexions sur les politiques tels les groupes thématiques, à l'accompagnement de la mise en œuvre du New Deal , pour ne citer que cela.

C'est ainsi que nous tenons à réaffirmer que la société civile à le devoir d'accompagner tout ce processus pour qu'ensemble nous puissions bâtir un Congo nouveau et dans un monde meilleur.
Je vous remercie.

Madeleine ANDEKA OLONGO
Vice présidente du cadre de concertation
Chargée des Thématique et suivi des politiques
Société civile

Republique Démocratique du Congo

Primature

Le Premier Ministre

Kinshasa, le 13 JUIN 2013

N°CAB/PM/CSPE/RM/2013/ 3688

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
  (Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
  Palais de la Nation
- Monsieur le Vice-Ministre du Plan ;
  (Tous) à **Kinshasa/Gombe**

A Monsieur le Ministre du Plan, Suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la Modernité à Kinshasa/Gombe

Concerne : « Recommandations issues des Consultations nationales pour l'Agenda International de Développement post 2015 ».

Monsieur le Ministre,

J'accuse bonne réception de votre lettre du 31 mai courant, référencée 1135/CAB/MIN/PL-SMRM/MnM/BM/2013 relative à l'objet repris en marge, ce dont je vous remercie.

Je note avec satisfaction la démarche initiée jusqu'ici et ayant permis de formuler des recommandations novatrices compatibles avec la vision et les priorités retenues dans le Programme d'actions du Gouvernement. Cela, à l'effet de nourrir les réflexions à l'échelle mondiale pour définir un nouvel agenda international de développement inclusif et soutenable post 2015.

En revanche, il ne saurait vous échapper que nonobstant les bons résultats macroéconomiques enregistrés avec une résilience qui se confirme au regard de la moyenne de 7% affichée entre 2010 et 2012, les effets de rejaillissement ou de ruissellement de la croissance demeurent peu perceptibles sur la population.

En effet, une telle situation a conduit le Gouvernement à mettre en priorité la *relance de la production agricole*, laquelle emploie 70% de la population active et dont les effets distributifs sont très larges et significatifs.

A ce titre, et à la lumière des 14 objectifs retenus comme ossature de l'agenda, il me semble que celui consistant à créer les conditions d'une croissance économique inclusive mérite d'être enrichi suivant la vision de la Révolution de la Modernité du Président de la République, Chef de l'Etat, de faire *du Congo un grenier agricole et un pool économique et industriel.*

Dès lors, il ne s'agit plus seulement d'augmenter les budgets sociaux, mais surtout, de concentrer le gros des moyens financiers sur les investissements productifs (industrialisation, infrastructures, agriculture) et à effets propagateurs susceptibles d'accélérer le train des réformes visant la croissance à des niveaux compatibles à la réduction rapide de la pauvreté.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

MATATA PONYO Mapon

N° 05, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe
Tél. : (+243) 081 555 56 67 - Fax : (+243) 081 555 55 81 - B.P. 8931 Kin 1
E-mail : cabinet@primature.cd